

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au Capital de 2.843.730 euros

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activités de Haute Picardie
B.P. n° 10010 – ESTREES-DENIECOURT
80208 PERONNE CEDEX
R.C.S. AMIENS B 562 058 115

EXERCICE SOCIAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2011

RAPPORTS – COMPTE DE RESULTAT – BILAN – ANNEXE AU BILAN
RESOLUTIONS

o o o o o

COMPTES CONSOLIDES

www.vermandoise.fr

RAPPORT EXERCICE 2010/2011

	<u>Pages</u>
- Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	1 à 2
- Références des Commissaires aux Comptes.....	3
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	4
- Rapport de gestion du Directoire	5 à 16
- Affectation des résultats.....	17 à 18
- Rapport du Conseil de Surveillance.....	19
- Rapport général des Commissaire aux Comptes	20 à 21
- Rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions.....	22à 24
- Attestation du rapport financier annuel.....	25
- Compte de résultat	26 à 27
- Bilan.....	28 à 29
- Annexe aux comptes sociaux.....	30 à 41
- Analyse détaillée des produits et des charges	42
- Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	43
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne	44 à 53
- Autres mandats des Membres du Directoire.....	54 à 55
- Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les procédures de contrôle interne	56 à 57
- Exposé sommaire sur la situation de la Société	58 à 59
- Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire.....	60 à 61
- Rapport du Directoire sur les comptes consolidés.....	62 à 73
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	74 à 75
- Compte de résultat consolidé	76
- Bilan consolidé	77
- Annexe aux comptes consolidés	78 à 96
- Evolution des cours de Bourse et Répartition du capital	97
- Organigramme du Groupe	98

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrick DELLOYE 13 rue Vineuse 75016 PARIS	Président
Monsieur Bernard DESROUSSEAU 22 Chaussée de Binard 80200 CARTIGNY	Vice-Président
Monsieur Michel DELLOYE 17 rue Diderot 92310 SEVRES	Membre
Monsieur Patrice MOTTE 59 Avenue du Maréchal Douglas Haig 78000 VERSAILLES	Membre
Madame Myriam VANDER-ELST – TRECA 98 Earls Court Road LONDON W 8 6EG UK Grande-Bretagne	Membre
SOCIETE INVELIOS CAPITAL SAS 1 rue de Vigny 75008 PARIS	Membre

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Jean-Claude DELLOYE 6 rue François Ier 75008 PARIS	Président
Monsieur Daniel DELLOYE 59 Grande Rue 80770 BEAUCHAMPS	Membre
Monsieur Philippe DELLOYE 10 rue du Bois 80220 BOUVAINCOURT	Membre
Monsieur Christian MOTTE 20 rue de l'Abbaye 80200 PERONNE	Membre
Madame Pascaline CHRETIEN 3 rue des Trois Pavillons 80090 AMIENS	Membre
Madame Nicole DELLOYE 71 Avenue des Ternes 75017 PARIS	Membre
Madame Martine BRICOUT 12 Boulevard Jean Mermoz 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Membre

COMMISSAIRES AUX COMPTES

-=-=-=-=-

TITULAIRES :

- **Monsieur David ELKAÏM**
5 rue de Monceau

75008 PARIS

- **KPMG**
1 Cours Valmy

92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SUPPLEANTS :

- **Monsieur Pierre GILMANT**
22 rue du Château

59100 ROUBAIX

- **SNR AUDIT**
163-165 Avenue du Général de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 16 MARS 2012¹

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société et présentation des comptes de l'exercice 2010/2011.
- 2°) Lecture des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.
- 3°) Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 4°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- 5°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 6°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 7°) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société INVELIOS.
- 8°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- 9°) Présentation des comptes consolidés :
 - ⇒ lecture du rapport du Directoire,
 - ⇒ lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
 - ⇒ approbation des comptes consolidés.
- 10°) Pouvoirs

¹ Voir le « Rappel Préalable » en page 5.

RAPPEL PREALABLE

-=-=-=-=-

Préalablement et en tant que de besoin, nous devons vous rappeler que postérieurement à la clôture de l'exercice, la société CRISTAL UNION a déposé une offre en vue d'acquérir le contrôle du Groupe VERMANDOISE. Cette offre porte notamment sur des actions de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES (Communiqué du 6 octobre 2011).

Réuni le 21 octobre 2011, le Conseil de Surveillance de votre société a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de l'opération proposée par CRISTAL UNION.

Les instances représentatives du personnel ont été consultées. L'Autorité de la Concurrence française a été saisie. Le 20 janvier 2012, elle a émis un avis favorable.

En conséquence, les actionnaires familiaux de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION céderont leurs actions, dans les tout prochains jours à la Société CRISTAL UNION.

A la suite de cette opération, CRISTAL UNION contrôlera plus de 95 % du capital de VERMANDOISE DE SUCRERIES laquelle détient plus de 56,5 % du capital de SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL.

CRISTAL UNION lancera par la suite une Offre Publique d'Achat simplifiée sur la totalité des titres de VERMANDOISE DE SUCRERIES et de SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL.

La convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance réuni le lundi 12 décembre 2011.

Certains points de l'ordre du jour et certaines résolutions pourront être modifiés par le nouveau Conseil d'Administration mis en place début février 2012.

L'avis préalable de réunion publié au BALO, sera mis en ligne sur notre site internet le 6 février 2012.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

-=-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour qu'il vous soit rendu compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice 2010/2011 et que soient soumis à votre approbation les comptes annuels afin de vous permettre de procéder à l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice est en hausse à 13.194.697 euros contre 11.352.292 euros l'exercice précédent. L'augmentation du dividende en provenance de la filiale SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL est à l'origine, pour l'essentiel, de cette évolution favorable.

Le résultat d'exploitation est en léger retrait à 2.420 K€ contre 2.674 K€, étant précisé que l'exercice précédent avait bénéficié d'un certain nombre de reprises de provisions (indemnité de départ en retraite ...).

Le résultat financier, du fait qu'il inclut les dividendes encaissés, augmente sensiblement à 12.595 K€ contre 10.378 K€. Par ailleurs, la rémunération de la trésorerie s'améliore assez sensiblement en raison de la remontée des taux du loyer de l'argent.

Le résultat exceptionnel est négatif à 172 K€ contre - 198 K€ en 2009/10.

La participation de l'exercice est de 792 K€ contre 664 K€ et l'impôt sur les bénéfices stables à 856 K€.

Comme par le passé, votre société a continué à fournir à toutes les sociétés du Groupe VERMANDOISE et, à leur satisfaction, l'ensemble des prestations convenues conformément à la mission qui lui a été confiée et a assuré la commercialisation de leurs productions.

Elle exploite par ailleurs la ferme de REVELON dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 257 K€ contre 481 K€ et a dégagé cette année un résultat de 165 K€, en légère baisse par rapport à celui de l'exercice précédent.

FILIALES ET SOUS-FILIALES



I.- LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL

Le résultat de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2011 ressort à 19.301.324 euros contre 19.802.950 euros l'exercice précédent. Le dividende global encaissé par S.S.P. est en très légère baisse à 18.898 K€ contre 19.292 K€ l'exercice précédent. Toutefois, au cours de l'exercice 2009/10, S.S.P. avait perçu 15.461 K€ de dividende de S.V.I. et 3.832 K€ de dividende de la C.N.S.R., alors qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, seule la S.V.I. lui a versé un dividende (le montant unitaire versé par S.V.I. étant de 33 € contre 27 €).

Le rendement de la trésorerie est en hausse à 1.075 K€ contre 900 K€, le loyer de l'argent étant plus élevé.

L'impôt sur les bénéfices est de 680 K€ contre 334K€ (cette hausse résulte de la suppression de la règle selon laquelle l'imposition des dividendes reçus est plafonnée à 10 % des frais généraux exposés par la société bénéficiaire desdits dividendes).

II.- LA SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

D'un exercice à l'autre, l'environnement économique est sensiblement comparable, les cours mondiaux sont demeurés à des niveaux élevés, influant toujours positivement sur la situation européenne. Dans ce contexte, la marge nette sucre (quota et hors quota) varie assez peu, en revanche la production de la S.V.I. ayant diminué de 30.000 Tonnes le résultat de l'exercice est impacté négativement par cette baisse de production. Toutefois, cet impact a été plus que neutralisé par :

- ✓ Un effet « déstockage » du sucre du quota ;
- ✓ Une reprise de provision devenue sans objet (provision de 3,1 M.€ sur un risque d'insolvabilité de la SICA Pulpes Haute Picardie).

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'améliore à 54.559 K€ contre 48.935 K€.

Le résultat exceptionnel négatif à hauteur de -10.988 K€ enregistre comme les années précédentes, à hauteur de 5.200 K€, l'annuité d'amortissement du mali de fusion (41.578 K€) dégagé à l'occasion de l'absorption de la S.A.F.B.A. En outre une provision de 4,1 Millions d'euros concernant un litige avec l'Administration fiscale relatif au montant de la taxe professionnelle due a été constituée. Cette dernière est plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée, le différend avec l'Administration porte sur la détermination de la valeur ajoutée (coef. annexe comptes consolidés, chapitre « autres informations » paragraphe I).

Enfin, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a mis en distribution le jeudi 17 février 2011 un dividende de 33 € par action, ce qui correspond à une distribution globale de 21.071 K€.

EN K€	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010	Variation
Résultat d'exploitation	54 559	48 935	5 624
Résultat financier	272	41	231
Résultat exceptionnel	-10 988	-6 099	-4 889
Sous total	43 843	42 877	966
Moins participation	1 582	1 758	-176
Moins impôt sur les bénéfices	16 104	16 975	-871
Résultat net comptable	26 157	24 144	2 013

III.- LA SUCRERIE DE TOURY

L'activité sucrière de la Sucrerie de TOURY a bénéficié, comme exposé pour la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, d'un environnement économique favorable.

Les résultats de son activité de distillation (alcool et éthanol) qui représente presque 50 % de son chiffre d'affaires se sont très nettement améliorés, la valorisation de l'alcool sur la fin de l'exercice se réalisant à des niveaux de prix bien supérieurs à ceux de l'exercice précédent, le marché étant davantage porteur.

Enfin, son activité annexe, la déshydratation des pulpes, a enregistré une forte hausse de ses résultats, le prix de vente des pellets ayant augmenté de plus de 70 %.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation de l'exercice 2010/11 progresse fortement (+ 80 %), atteignant un niveau jamais réalisé.

La Sucrerie de TOURY a mis en distribution le 17 février 2011 un dividende de 3,7 € par action, ce qui correspond à une distribution globale de 845 K€.

EN K€	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010	Variation
Résultat d'exploitation	14 568	8 081	6 487
Résultat financier	483	373	110
Résultat exceptionnel	-947	-813	-134
Sous total	14 104	7 641	6 463
Moins participation	592	292	300
Moins impôt sur les bénéfices	4 702	2 491	2 211
Résultat net comptable	8 810	4 858	3 952

IV.- LA COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (C.N.S.R.)

Le résultat d'exploitation au 30 septembre 2011 s'améliore de 40 % grâce à une valorisation nettement supérieure pour l'ensemble des céréales. Par ailleurs, le résultat des autres cultures (betteraves et pommes de terre) demeure à des niveaux satisfaisants.

Le résultat financier est en forte augmentation ; la C.N.S.R. qui détient 18 % de la S.C.G. (Société Champenoise de Gestion qui contrôle la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES à 43 %) a reçu de cette dernière deux dividendes au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2010/11, la C.N.S.R. n'a distribué aucun dividende.

EN K€	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010	Variation
Résultat d'exploitation	1 262	906	356
Résultat financier	1 411	548	863
Résultat exceptionnel	27	3	24
Moins impôt sur les bénéfices	459	324	135
Résultat net comptable	2 241	1 133	1 108

V.- NORPAR

L'actif de cette société est uniquement constitué par des liquidités importantes (106.000 K€).

La remontée des taux permet une amélioration significative du résultat financier à 1.130 K€ contre 555 K€ l'exercice précédent.

Le résultat net ressort à 751 K€.

Cette société n'a distribué aucun dividende.

AFFAIRES SOCIALES

Les tableaux ci-après reproduits, donnent la répartition et l'évolution des effectifs du Groupe et fournissent des indications chiffrées sur sa politique sociale.

1) Effectif total permanent et saisonnier au 31 décembre 2010 et variation annuelle

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
ENTREES	EMBAUCHES	en CDI	1	1	2	1	1		16	2	20	4
		dont salariés - 25 ans							6		6	
		dont salariés + 50 ans						1		1		2
	en CDD (y compris saisonniers)					1	2	12	266	115	268	128
MUTATIONS TOURY												
TOTAL			1	1	2	2	3	12	282	117	288	132
SORTIES	RETRAITE		2	1	2		1		11	1	16	2
	DEMISSIONS								4	2	4	2
	LICENCIEMENTS					1			3		3	1
	INVALIDITE DECES									1		1
	MUTATIONS TOURY		1								1	
	DEPARTS TOUTES CAUSES	au cours de période d'essai										
rupture du CDD								4	1	4	1	
fin du CDD						1	11	287	125	288	136	
TOTAL			3	1	2	1	2	11	309	130	316	143
EFFECTIF AU 31/12			48	10	95	17	23	39	340	12	506	78

2) Effectifs par types de contrats au 31/12

		CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
CDI	Temps complet	47	10	95	15	22	33	325	11	489	69
	Temps partiel < 50%								1		1
	Temps partiel > 50%				2		2				4
TOTAL		47	10	95	17	22	35	325	12	489	74
CDD (y compris saisonniers)		1				1	4	15		17	4
DONT	APPRENTISSAGE					1	2	11		12	2
	PROFESSIONNALISATION						1	1		1	1
	AUTRES (contrats aidés)	1						3		4	
TOTAL		2				2	7	30		34	7
EFFECTIF AU 31/12		48	10	95	17	23	39	340	12	506	78

3) Mouvements du personnel saisonnier au cours de l'année civile

SAISONNIERS	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
ENTREES					1	5	134	87	135	92
SORTIES					1	5	131	87	132	92
SOLDES MOUVEMENTS AU 31/12							3		3	
EFFECTIF AU 31/10					1	5	128	86	129	91

4) Répartition de l'effectif permanent par âge

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
MOINS DE 20 ANS							3		3	
DE 20 A 29 ANS	4	2	4	2		4	51		59	8
DE 30 A 39 ANS	9		18	4	3	7	54	2	84	13
DE 40 A 49 ANS	11	5	29	6	4	8	91	5	135	24
DE 50 A 59 ANS	19	3	44	5	15	14	122	5	200	27
60 ANS ET PLUS	4					3	4		8	3
EFFECTIF CDI AU 31/12	47	10	95	17	22	36	325	12	489	75

5) Répartition de l'effectif permanent selon l'ancienneté

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 3 ans	2	2	6	1		1	32	2	40	6
3 à 5 ans	4	2	1	3	3	3	34	1	42	9
6 à 8 ans	9	1	8		2	5	25	1	44	7
9 à 11 ans	3		7	1	2	4	18	1	30	6
12 à 14 ans	4		9	2		1	18	1	31	4
15 à 19 ans	9	2	9	5		6	39	2	57	15
20 à 25 ans	5		9	2		5	26	2	40	9
plus de 25 ans	11	3	46	3	15	11	133	2	205	19
ANCIENNETE MOYENNE	15,7	13,6	19,8	15,6	20,8	17,3	17,5	14,3	17,9	15,9

6) Formation professionnelle continue

MONTANT DE LA PARTICIPATION			REPARTITION DES STAGES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE									
			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
		NBRE DE STAGIAIRES	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
OBLIGATION LEGALE 1,6%	343 061			43	8	86	15	16	24	272	9	417
DEPENSES REELLES	686 480	NBRE D'HEURES DE STAGE REMUNEREES	1 023	327	2 219	413	394	301	10 450	115	14 086	1 155

7) Relations professionnelles

COMITE DE GROUPE		
Nombre de réunions		1
COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		6
Nombre de réunions exceptionnelles		2
COMITE D'ETABLISSEMENT		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		42
Nombre de réunions exceptionnelles		5
DELEGUES DU PERSONNEL		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		22
Nombre de réunions exceptionnelles		
REUNIONS DE NEGOCIATION AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX		
Nombre de réunions		5
REUNIONS DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL		
Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)		13
Nombre de réunions exceptionnelles		1

ENVIRONNEMENT ET QUALITE



Le Groupe VERMANDOISE a mis en œuvre une politique ambitieuse d'augmentation de la productivité tout en limitant l'impact sur son environnement. L'équilibre entre productivité et questions environnementales doit être trouvé pour assurer l'augmentation de la demande alimentaire et la sécurité alimentaire tout en prenant en compte notre impact sur l'environnement et ses conséquences sur le changement climatique.

Le concept de durabilité est au cœur de l'industrie sucrière. La réduction des consommations énergétiques et de la demande en eau, le recyclage des ressources, la valorisation de tous les coproduits sans aucun déchet permettent à notre société de rester compétitive tout en préservant l'environnement.

⇒ Sur le plan agricole tout d'abord, cinq axes ont été développés :

1) Poursuite de la mise en place de bonnes pratiques agricoles.

Afin d'aider les agriculteurs à atteindre les bonnes pratiques agricoles, des aides à la décision qui intègrent les aspects environnementaux ont été mises en place.

Il s'agit d'aider les agriculteurs à choisir les variétés de betteraves adaptées à leurs conditions de culture, de réaliser des bilans azotés afin de réduire l'apport des fertilisants, d'apporter des conseils culturels en termes de techniques betteravières, de suivre les développements des adventices et des différentes maladies afin de limiter les traitements herbicides, insecticides et anti fongiques.

Ces actions sont largement diffusées par l'I.T.B.(Institut Technique de la Betterave), cofinancées par la VERMANDOISE, les sociétés sucrières et les planteurs de betteraves et relayées par nos services betteraviers qui apportent leurs conseils et expertises aux agriculteurs.

2) Préservation de la biodiversité.

La recherche menée par les sélectionneurs de semences basée sur la sélection (hors O.G.M.) conduit à proposer des variétés de betteraves tolérantes ou résistantes aux maladies. Les variétés proposant une double tolérance ou résistance sont de plus en plus proposées et commercialisées auprès des agriculteurs. Cela permet de limiter le nombre de traitements et de diminuer, voire de supprimer, les doses de produits de protection des plantes utilisées pour combattre ces maladies.

Il convient également de rappeler que la récolte des betteraves intervient à l'automne et permet à de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux, de trouver des couverts et des sources d'alimentation mais également toute la chaîne alimentaire nécessaire à leur alimentation.

3) Limitation de l'érosion des sols

La culture betteravière requiert de bons sols afin de pouvoir apporter des rendements élevés. Il est donc primordial pour les agriculteurs de préserver cette ressource et d'éviter l'érosion des sols, la compaction des sols et l'export de terre au moment de la récolte.

La betterave est une culture racinaire qui permet d'améliorer la structure des sols. Afin de limiter les infiltrations d'azote, les apports sont limités à leur strict nécessaire (méthode des bilans). De plus, en interculture, les cultures intermédiaires, pièges à nitrate (CIPAN) sont préconisées. Lors de la récolte, les feuilles et pétioles sont laissées au champ, évitant l'export de matières organiques bénéfiques.

Afin de limiter l'érosion des sols, les techniques de non labours avant les semis se généralisent. Ces techniques permettent de diminuer l'érosion des sols par lessivage et maintiennent une biodiversité des sols. La limitation des passages d'engins et l'utilisation d'engins avec pneus basse pression permettent de limiter la compaction des sols. Enfin, les techniques de récolte permettent de limiter l'export de terre. Des mesures d'incitation mises en place au niveau d'accords interprofessionnels ont permis une réduction importante de la tare terre livrée à nos usines. Ces efforts doivent néanmoins être poursuivis.

Enfin, après avoir été traitée dans nos usines, la terre est retournée aux agriculteurs afin de restaurer la quantité de terre végétale qui peut faire défaut à certains endroits.

4) La gestion de l'eau

La situation des usines rend nécessaire la bonne utilisation de l'eau en termes de quantité d'une part et en termes de qualité d'autre part.

Des programmes de gestion de l'irrigation ont été créés par l'I.T.B. et sont mis à disposition des agriculteurs. Cela permet d'apporter la juste quantité d'eau pour irriguer les betteraves en fonction des paramètres météorologiques réels.

En ce qui concerne la qualité, de nombreux efforts ont été réalisés en vue de réduire les apports azotés. Cela a limité l'impact de la culture betteravière sur les nappes phréatiques.

5) Adaptation au changement climatique

La recherche continue de variétés de betteraves nouvelles permet de s'adapter aux nouvelles conditions générées par le réchauffement climatique. Le réchauffement peut s'avérer bénéfique et apporter une augmentation de la production de sucre par hectare, mais peut également se révéler défavorable avec l'apparition de nouvelles maladies.

Les mesures de limitation des engrais, de limitation du nombre de passages, d'utilisation de machines agricoles plus adaptées ont permis, entre autres, de diminuer la création de gaz à effet de serre.

⇒ Sur le plan industriel, les efforts ont porté principalement sur 3 points :

1) L'amélioration des bonnes pratiques industrielles

Les champs de betteraves et les usines situées en milieu rural permettent de limiter le rayon moyen d'approvisionnement en betteraves à moins de 30 Km. Afin de réduire le tonnage de matières premières transportées, différentes voies ont été trouvées et mises en œuvre, la limitation des apports de terre vers l'usine par la mise en place d'un Accord interprofessionnel planteurs / fabricants de sucre, l'utilisation de transport à poids roulant de 44 Tonnes au lieu de 40 Tonnes contribuant à diminuer le nombre de leur parcours, le nombre de rotations et donc les émissions de gaz à effet de serre et de traversées de villages.

La recherche de variétés riches permet également d'augmenter le poids de sucre transporté par rotation.

De plus, afin de respecter l'environnement proche, des investissements sont réalisés annuellement afin de réduire les émissions sonores, les émissions d'odeurs et les émissions de poussières.

2) **La gestion de l'eau**

Les sucreries sont des émetteurs d'eau provenant de la betterave. Cette eau sert à la production de vapeur dans le process de fabrication et cette vapeur est condensée dans le process, refroidie et stockée. En conséquence, l'industrie sucrière ne nécessite qu'un apport minimal d'eau fraîche.

Les eaux condensées servent ensuite à nettoyer les betteraves, les eaux terreuses sont ensuite criblées pour séparer les pierres, les éléments organiques et sont stockées puis décantées avant rejet.

3) **La diminution des gaz à effet de serre**

L'abaissement de la consommation des produits intermédiaires et notamment des combustibles permet de diminuer chaque année nombre d'émissions de gaz à effet de serre.

Les sucreries du Groupe VERMANDOISE sont toutes équipées d'installations de cogénération produisant simultanément de l'électricité et de la vapeur. Ces deux composantes sont utilisées efficacement dans le process, réduisant les besoins en énergie primaire.

Dans le process, tout nouvel investissement prend en compte les meilleures techniques, réduisant les consommations d'énergie nécessaires.

⇒ Sur le plan commercial, le Groupe VERMANDOISE a le souci d'assurer une totale sécurité alimentaire. Ceci passe par la mise en œuvre de politiques de qualité et de sécurité. A titre d'exemple, le Groupe applique le programme H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Control Point).

Cette approche permet d'identifier, localiser, évaluer et contrôler les risques potentiels liés à la fabrication d'un produit alimentaire. Dans le même esprit, le Groupe VERMANDOISE poursuit des efforts ambitieux de formation de ses équipes afin de parfaire les objectifs de qualité mais également en vue d'assurer à tous les membres du personnel le maximum de sécurité au travail.

PERSPECTIVES D'AVENIR



Les conditions techniques et agronomiques de la campagne 2011/2012 sont tout à fait exceptionnelles et telles que le Groupe va dépasser son record de production. Celle-ci devrait s'établir à 617.000 Tonnes pour ses 4 usines (sirops compris). Par ailleurs, grâce à un automne particulièrement sec, la tare terre est en sensible baisse et les coûts de transport en diminution.

L'environnement économique demeure satisfaisant, la valorisation des sucres du quota sera supérieure à celle de l'exercice écoulé.

Certes, les cours mondiaux semblent commencer à marquer le pas, influencés par les annonces de forte production en Asie, Russie, Ukraine et Europe. Mais il est encore un peu tôt pour savoir si ce mouvement de repli va persister.

Notre Groupe a pu d'ores et déjà engager une bonne partie de la production de hors quota à des niveaux de prix attractifs. En conséquence, le résultat de l'exercice 2011/2012 devrait très sensiblement progresser.

Pour les années à venir, la situation sur le marché européen dépendra bien évidemment de l'évolution des cours mondiaux. Dans la mesure où l'on assisterait à une forte chute, il est à craindre que les tonnages en provenance des ACP/PMA à destination de l'Europe soient nettement plus élevés que ceux des deux dernières campagnes.

Reste l'échéance 2014/2015 avec la fin du Règlement sucrier. A cet égard le 12 Octobre dernier, la Commission de Bruxelles a annoncé son intention de mettre fin au régime des quotas. Les réactions professionnelles dans la filière et notamment le monde agricole ont été vives pour manifester leur opposition à cette initiative dont ils craignent qu'elle ne déstabilise le marché. Le débat est lancé.

AFFECTATION DES RESULTATS



Le bénéfice net de l'exercice soit	13.194.696,85 €
augmenté du report à nouveau soit	21.025.151,61 €
forme un total de	<u>34.219.848,46 €</u>
Ce montant serait affecté pour la totalité au report à nouveau	<u>34.219.848,46 €</u>

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant distribué au titre des trois précédents exercices sociaux :

EXERCICES	DIVIDENDE
2007/2008	42,00 €
2008/2009	45,00 €
2009/2010	60,00 €

* * * * *

Le Conseil constate que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société INVELIOS arrive à terme et propose son renouvellement à l'occasion de la prochaine Assemblée.

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 MARS 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Vous prendrez acte également du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément à la loi et vous approuverez en tant que de besoin les opérations visées.

En application de la loi du 12 JUILLET 1985 modifiée, nous vous précisons que les actionnaires détenant plus de 5 % du capital sont les suivants :

- SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION	43 %
- Monsieur Jean-Michel DELLOYE	plus de 10 %
- Monsieur Philippe DELLOYE	plus de 5 %

* * * * *

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos Dirigeants et mandataires sociaux se sont élevées à 178.027 €, prises en charge en totalité par la SOCETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, à l'exception des jetons de présence qui ont été versés aux Administrateurs ou aux Membres du Conseil de Surveillance des Sociétés filiales concernées.

En outre en application de la loi 2005-842 du 26 JUILLET 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (transposition en droit français de la directive européenne transparence) nous vous informons :

- que le nombre d'actions ainsi que le nombre total des droits de vote s'élèvent à 149.670.

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2011, du poste fournisseurs est la suivante :

	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010
moins de 30 jours	103 K€	117 K€
entre 30 et 60 jours	4 K€	1 K€
à plus de 60 jours	96 K€	

Par ailleurs, nous vous rappelons en tant que de besoin, que divers engagements collectifs de conservation d'actions de notre Société (dont le détail vous a été communiqué dans le rapport de gestion de l'exercice 2004) ont été souscrits dans le cadre des articles 885-1bis et 787b du Code Général des Impôts, par certains de nos actionnaires et qu'ils portent sur 91,45 % du capital.

Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance des comptes consolidés du Groupe VERMANDOISE constitués par votre Société et ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, et les sous-filiales la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrierie de TOURY et NORPAR établis à la date du 30 SEPTEMBRE 2011 conformément aux règles légales en la matière.

LE DIRECTOIRE.-

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre Société, le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2010/2011 pour accomplir la mission que vous lui avez confiée.

Les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2011 qui viennent de vous être présentés, font apparaître un bénéfice de 13.194.696,85 euros contre 11.352.292,30 euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été examinés en détail lors de notre réunion du LUNDI 12 DECEMBRE 2011 et n'ont donné lieu à aucune observation de notre part.

Le rapport du Directoire, constitue un compte rendu reflétant fidèlement l'activité de l'exercice écoulé et vous présente les perspectives d'avenir de l'ensemble du Groupe VERMANDOISE.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver les comptes et la répartition du résultat qui vous sont soumis.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP10010 Estrées- Deniécourt
80208 Péronne cedex
Capital social : €2 843 730

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Vermandoise de Sucreries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1°) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers indique, au paragraphe relatif aux immobilisations financières, les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'arrêté des comptes et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Par ailleurs, votre Société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites au paragraphe C de cette même note de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3°) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris La Défense, le 21 décembre 2011

KPMG Audit

David Elkaïm

Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau
Associée

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucrieries - Société Anonyme

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP10010 - Estrées-Deniécourt
80208 Péronne cedex

Capital social : €2 843 730

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 30 septembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1°) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

2°) **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• **Convention d'assistance technique avec les sociétés du groupe**

A ce titre, sur l'exercice, votre société a facturé :

- 21 343 € à la société SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEL
- 1 859 985 € se décomposant en 152 449 € de forfait et 1 707 536 € à la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES
- 79 515€ se décomposant en 54 882 € de forfait et 24366 € à la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES
- 673 879 € se décomposant en 76 225 € de forfait et 597 654 € à la SUCRERIE TOURY
- 762 € HT à la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION
- 762 € HT à la SOCIETE NORPAR

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

• **Convention de bail avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES**

Il a été facturé par la société VERMANDOISE INDUSTRIES à votre société, une somme de 5 163 €, droit de bail inclus.

Il a été également facturé à votre société par la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES 2 619 € au titre de factures diverses (électricité, eau et divers...).

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

• **Convention de location de terre avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES**

A ce titre, sur l'exercice, la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES a facturé à votre société la somme de 7 754 €.

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

• **Convention de trésorerie avec les sociétés du groupe.**

La rémunération des comptes courants des sociétés du groupe est en fonction de la moyenne annuelle des taux de rendements à l'émission des obligations des sociétés privées telle que calculée par l'INSEE dans le cadre des limitations admises par l'Administration fiscale. Les soldes des comptes courants au 30/09/2011 sont les suivants :

- SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION : 0 €
Intérêts versés et reçus sur l'exercice : 0 €

- Solde en faveur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL : 15 842 €
Intérêts reçus sur l'exercice : 1 730 €
Intérêts versés sur l'exercice : 839 €
- SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES : 376 939 €
Intérêts reçus : 22 €
Intérêts versés : 70 €

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

• **Convention d'assistance commerciale avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES et la sucrerie de TOURY**

Votre société a perçu une commission forfaitaire de 6,10 € par tonne de sucre vendu par son canal.

La base de facturation inclut les ventes de sucre hors quota. Il a été à ce titre, facturé :

- à la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES 2 738 617 €
- à la Sucrierie de TOURY 522 713 €

Cette convention a été approuvée par les conseils de surveillance du 27 juin 2000 et du 28 mai 2008.

• **Caution au profit de la SICA PULPE HAUTE PICARDIE.**

Au cours de cet exercice, votre société a continué d'accorder sa caution à la société SICA PULPE HAUTE PICARDIE. Au 30/09/2011, plus aucune somme n'était due par la SICA à la CRCA de BRIE PICARDIE. La commission de caution reçue de la SICA s'est élevée à 384 € au cours de l'exercice.

• **Travaux de culture réalisé à la ferme de REVELON**

Une convention a été établie en date du 1^{er} juin 2010 entre la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (CNSR) décidant que cette dernière effectuerait dorénavant l'ensemble des travaux de culture sur la Ferme REVELON.

Dans ce cadre, la CNSR a refacturé les sommes suivantes :

- Frais de main d'œuvre : 53 380 €
- Frais divers : 1 642 €

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 27 mai 2010.

Paris, et Paris La Défense le 21 décembre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

David Elkaim

Claire Gravereau
Associée

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Stanislas WEDRYCHOWSKI, Secrétaire Général, atteste, qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint, figurant de la page 5 à la page 18) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Estrées-Deniécourt, le 30 DECEMBRE 2011

COMPTES DE

	EXERCICE 2010/2011	RAPPEL EXERCICE 2009/2010
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Ventes	256 640	481 492
Prestations de services	5 907 589	5 947 643
Variation de stocks	133 090	-148 731
Subvention d'exploitation	99 564	113 872
Reprise de provisions et transfert de charges	22 584	181 086
Autres produits	17	9
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :	6 419 484	6 575 371
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de matières premières	155 787	122 613
Variation de stocks	-12 850	14 549
Autres achats et charges externes	734 212	751 822
Impôts et taxes	173 038	145 413
Salaires et traitements	1 789 891	1 810 619
Charges sociales	994 259	925 824
Dotations aux amortissements et provisions	156 548	122 321
Autres charges	8 706	7 647
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :	3 999 591	3 900 808
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION I :</i>	<i>2 419 893</i>	<i>2 674 563</i>
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits de filiales	12 157 020	10 215 016
Autres produits	2 064	662
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et revenus de certificats de dépôt	436 560	162 783
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS :	12 595 644	10 378 461
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts et charges assimilées	874	302
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES :	874	302
<i>RESULTAT FINANCIER II :</i>	<i>12 594 770</i>	<i>10 378 159</i>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS I + II	15 014 663	13 052 722

RESULTAT COMPARES

	EXERCICE 2010/2011	RAPPEL EXERCICE 2009/2010
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
- sur opérations de gestion	506	21 453
- sur opérations en capital	54 881	41 093
- reprise de provisions	150 324	65 952
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS :	205 711	128 498
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
- sur opérations de gestion	1	
- sur opérations en capital	20 104	15 460
- dotations aux amortissements et provisions	357 317	311 104
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES :	377 422	326 564
<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</i>	<i>-171 711</i>	<i>-198 066</i>
PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION :	-792 536	-663 810
IMPOTS SUR LES BENEFICES :	-855 719	-838 554
BENEFICE DE L'EXERCICE :	13 194 697	11 352 292

BILAN AU

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANT NET	RAPPEL AU 30/09/2010
<u>ACTIF</u>				
<u>IMMOBILISATIONS</u>				
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	657 012	3 033	653 979	654 470
Constructions	814 349	457 548	356 801	392 952
Matériels et outillages	73 004	68 406	4 598	6 445
Autres immobilisations corporelles	522 260	308 003	214 257	178 682
Avances et acomptes			0	0
SOUS-TOTAL :	2 066 625	836 990	1 229 635	1 232 549
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Participations	24 035 373		24 035 373	24 035 289
Autres titres immobilisés	726		726	712
Autres immobilisations financières	32 976		32 976	36 088
SOUS-TOTAL :	24 069 075	0	24 069 075	24 072 089
<u>STOCKS</u>				
Matières premières, approvisionnements	38 552		38 552	25 703
En-cours de production	147 647		147 647	128 152
Produits finis	118 302		118 302	4 706
Avances, acomptes versés/commandes	5 916		5 916	12 597
SOUS-TOTAL	310 417	0	310 417	171 158
<u>CREANCES</u>				
Créances clients	92 412		92 412	27 625
Autres créances	1 267 030		1 267 030	3 277 424
SOUS-TOTAL :	1 359 442	0	1 359 442	3 305 049
<u>DIVERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	38 784 175		38 784 175	34 218 020
Disponibilités	2 034 967		2 034 967	118 033
SOUS-TOTAL :	40 819 142	0	40 819 142	34 336 053
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	56 689		56 689	58 515
SOUS-TOTAL :	56 689	0	56 689	58 515
TOTAL GENERAL :	68 802 495	893 062	67 909 433	63 231 978

30 SEPTEMBRE 2011

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital social	2 843 730	2 843 730
Primes d'émission d'actions	15 945 066	15 945 066
Ecart de réévaluation	191 844	192 273
Réserve légale	416 897	416 897
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 028 446	11 028 446
Report à nouveau	21 025 152	18 653 060
Résultat de l'exercice	13 194 697	11 352 292
Provisions réglementées	1 073 805	867 946

SOUS-TOTAL : 65 719 637 61 299 710

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	102 351	102 351
Provisions pour charges	292 498	266 602

SOUS-TOTAL : 394 849 368 953

DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 395	174
Emprunts et dettes financières divers	15 842	0
Dettes fournisseurs	203 484	121 882
Dettes fiscales et sociales	1 532 695	1 355 849
Autres dettes	29 031	84 910

SOUS-TOTAL : 1 794 447 1 562 815

COMPTE DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance	500	500
-----------------------------	-----	-----

SOUS-TOTAL : 500 500

TOTAL GENERAL : 67 909 433 63 231 978

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
AU 30 SEPTEMBRE 2011
(en milliers d'euros)**

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.-

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux énoncés dans le guide comptable professionnel des sucreries, raffineries et distilleries et couvrent la période du 1^{er} Octobre 2010 au 30 Septembre 2011.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION par la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2011.

A) Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation retenus pour déterminer le résultat courant sont calculés selon le mode dégressif pour le matériel et selon le mode linéaire pour les autres biens.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche une dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

Logiciels	4 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans
Matériels et outillages	5 à 20 ans
Véhicules	5 ans
Matériels et mobiliers de bureau	5 ans
Matériels informatiques	4 ans

B) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est analysée annuellement en fonction de leur valeur d'usage, au vu notamment des résultats dégagés par les Sociétés concernées et de l'évolution de leur situation nette.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

C) Actif circulant

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Les stocks sont éventuellement dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale par référence à un prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes de charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata temporis, concerne l'exercice suivant.

D) Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur d'inventaire des titres cotés est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La valeur des titres non cotés est estimée à leur valeur probable de négociation.

Le cas échéant, l'apparition d'un risque de contrepartie sur un titre fait l'objet d'une provision spécifique.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en résultat.

E) Capitaux propres.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés sous la rubrique « provisions réglementées ».

Les éléments exceptionnels ne sont pas inclus dans le résultat courant, conformément au plan comptable général.

F) Provisions.

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont réestimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel pour 75 % des salariés,
- Une mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 25 % des salariés,
- Pour le collège « ouvriers et employés », départ en retraite à l'âge de 62 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 43 % (50 % si mise à la retraite),
- Pour le collège « agents de maîtrise et cadres », départ en retraite à l'âge de 67 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 45 % (50 % si mise à la retraite),
- Le taux d'actualisation financière s'élève à 4,61 % contre 3,95 % l'exercice dernier.
- La table de turnover retenue est celle de l'INSEE 2009 - hypothèse faible.

Seuls les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Engagement de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

NOTES SUR LE BILAN.

A) Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30/09/2010	Acquisitions	Cessions	30/09/2011
Logiciels	95	33	7	121
TOTAL	95	33	7	121

Amortissements	30/09/2010	Dotations	Reprises	30/09/2011
Logiciels	39	24	7	56
TOTAL	39	24	7	56

Aucun changement d'estimation comptable ayant un impact sur l'exercice n'a été constaté

B) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30/09/2010	Acquisitions	Cessions	30/09/2011
Terrains, agencements	658		1	657
Constructions	668	5		673
Agencements constructions	141			141
Matériels, outillages	73			73
Autres	524	109	111	522
Avances et acomptes				0
TOTAL	2 064	114	112	2 066

Amortissements	30/09/2010	Dotations	Reprises	30/09/2011
Terrains, agencements	3			3
Constructions	315	32		347
Agencements, constructions	101	9		110
Matériels, outillages	67	2		69
Autres	345	54	91	308
TOTAL	831	97	91	837

Aucun changement d'estimation comptable ayant un impact significatif sur l'exercice n'a été constaté.

C) Immobilisations financières

	30/09/2010	Acquisitions	Cessions	30/09/2011
Entreprises liées :				
- SSP	21 217			21 217
- CNSR	2 815			2 815
Autres participations				
- SICA PULPES HAUTE PICARDIE	3			3
Autres immobilisations financières	37		3	34
Total des valeurs brutes	24 072	0	3	24 069
Total des valeurs nettes	24 072	0	3	24 069

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable brute des titres détenus	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice 2009/2010	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2010/2011	Observations Exercice clos le
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :										
1° Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :										
SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL	7 649	120 801	56,512 %	21 217			79	19 803	12 157	30/09/2010
°) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :										
COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES	2 971	4 013	35,516 %	2 815			2 940	1 133		30/09/2010
B- Renseignements globaux concernant les filiales et les participations										

D) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur comptable	Valeur de la réalisation à la date de la clôture	Ecart
Matières premières	39	39	0
Produits en cours	148	148	0
Produits finis	118	118	0
Avances, acomptes	6	6	0
TOTAL	311	311	0

E) Les créances

Valeurs brutes	30/09/2011	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2010
Créances fiscales	56	56		46
Impôts sur les Sociétés				
Autres créances	377	377		2 388
Clients	92	92		28
TOTAL	525	525		2 462

F) Les produits à recevoir

	30/09/2011	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2010
Autres	834	834		844
TOTAL	834	834		844

G) Les valeurs mobilières de placement

	Actif
Certificats de dépôt	38 436
Sicav monétaires et FCP	348
TOTAL	38 784

H) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement des abonnements, des taxes, de la maintenance et de la location mobilière.

I) Capitaux propres

Le capital social de 2.843.730 euros est divisé en 149.670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

Tableau de variation des capitaux propres :

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/2009	2 844	15 945	37 027	55 815
	Dividende distribué			-6 735	-6 735
	Résultat net 2009/2010			11 352	11 352
149 670	Capitaux propres au 30/09/2010	2 844	15 945	41 644	60 432
	Dividende distribué			-8 980	-8 980
	Résultat net 2010/2011			13 194	13 194
149 670	Capitaux propres au 30/09/2011	2 844	15 945	45 858	64 646

J) Tableau des provisions

PROVISIONS REGLEMENTEES	30/09/2010	Dotations	Reprises		30/09/2011
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Amortissements dérogatoires	49	15	15		49
Provisions pour investissement	798	332	135		995
Provisions pour hausse des prix	20	10			30
TOTAL	867	357	150	0	1074

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30/09/2010	Dotations	Reprises		30/09/2011
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour risques	102				102
Provisions pour charges	267	36	10		293
TOTAL	369	36	10	0	395

L'actualisation de la provision pour indemnités de retraite a conduit à une reprise de 10 K€.

L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 1 K€.

L'engagement correspondant aux médailles du travail s'élève à 5 K€ et a été comptabilisé en résultat (rappel engagement 2010 : 7 K€).

K) Dettes financières

	30/09/2011	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2010
Dettes établissements de crédit	13	13		
Comptes courants entreprises liées	16	16		
TOTAL	29	29	0	0

L) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2011	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2010
Dettes fournisseurs	203	203		122
Dettes envers le personnel	1 012	219	793	848
Dettes envers les organismes sociaux	200	200		215
Dettes envers les organismes fiscaux	321	321		293
Autres dettes	29	29		85
TOTAL	1 765	972	793	1 563

M) Charges à payer

	30/09/2011	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2010
Fournisseurs factures non parvenues	83	83		4
Personnel	1 012	219	793	848
Impôts et taxes	115	115		120
Autres	29	29		69
TOTAL	1 239	446	793	1 041

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

A) Chiffres d'affaires

Analyse par branche d'activité	30/09/2011	30/09/2010
Ventes agricoles (1)	257	481
Prestations de services	5 907	5 948
TOTAL	6 164	6 429

(1) dont France : 257

dont Export : -

B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction, y compris les jetons de présence, s'élève à 178 K€

C) Résultat financier

	30/09/2011	30/09/2010
Revenus des prêts		
Revenus des titres de participation	12 159	10 215
Produits nets sur cession de VMP et certificats de dépôt	437	163
TOTAL	12 596	10 378

D) Résultat exceptionnel

	30/09/2011	30/09/2010
Produits de cession immobilisations	49	39
Reprises provisions exceptionnelles	150	66
Autres produits	6	23
VNC immobilisations	-20	-15
Dotations provisions exceptionnelles	-357	-311
Autres charges		
TOTAL	-172	-198

E) Impôts sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Participation	Après impôt et participation
Résultat courant	15 015	949	793	13 273
Résultat exceptionnel	-172	-93		-79
Résultat net comptable				13 194

Les taux d'imposition appliqués à la société sont le taux réduit à 15 % (à hauteur de 38 K€ de base) et le taux normal à 33.33 % (sur le solde du résultat fiscal). La société n'est pas soumise à la contribution sociale à 3.3 %.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.

	Actif Allègement	Passif Accroissement
Provision congès payés	24	
Taxe Organic	2	
Participation des salariés	264	
Provision pour indemnité départ en retraite	97	
Amortissements dérogatoires		16
Provision pour hausse des prix		10
TOTAL	387	26

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

L'effectif moyen à la date du 30 Septembre 2011 était le suivant :

- Cadres et Agents de maîtrise :	21
- Employés et Ouvriers :	7
	<hr/>
	28

B) Eléments concernant les entreprises liées

	30/09/2011	30/09/2010
Participations	24 032	24 032
Autres créances	1 015	3 026
Autres dettes	3	8
Produits d'exploitation	5 993	5 979
Charges d'exploitation	90	30
Produits de participation	12 157	10 215

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce : Néant.

D) Engagements financiers : Néant.

E) Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société.

F) Tableau de financement

	30/09/2011	30/09/2010
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	13 195	11 352
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	122	133
Variation des provisions	232	150
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-29	-18
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	13 520	11 617
Variation des stocks et en-cours	-146	163
Variation des créances clients et comptes rattachés	-64	-23
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	81	54
Variation des autres créances et dettes	2 140	-1 806
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 011	-1 612
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	15 531	10 005
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-33	-30
Acquisition immobilisations corporelles	-115	-129
Acquisition de titres		
Cession d'actifs immobilisés	49	39
Variation des autres immobilisations financières	2	3
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-97	-117
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-8 980	-6 735
Souscription d'emprunts et dettes financières	16	
Remboursements d'emprunts et dettes financières		
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-8 964	-6 735
Divers prélèvements sur les réserves (D)		
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	6 470	3 153
TRESORERIE A L'OUVERTURE (E)	34 337	31 184
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	40 807	34 337

G) Frais de recherche et de développement : Néant.

H) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

I) Evénements postérieurs à la clôture :

En date du 4 octobre 2011, le groupe Cristal Union a indiqué avoir un accord d'exclusivité sur le rachat de 95 % des actions du groupe Vermandoise. Cet événement postérieur à la date de clôture n'a aucune incidence sur les comptes et la présentation des comptes au 30/09/11 de notre société.

<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :</u> ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)
--

- **Produits d'exploitation**

	2010/2011	2009/2010
Ventes de l'exploitation agricole	257	482
Assistance fournie facturée à diverses Sociétés du Groupe	5 897	5 940
dont assistance technique : 2 636		
dont assistance commerciale : 3 261		
Autres prestations de services		1
Locations diverses	10	6
Variation de la valeur des avances aux cultures	133	-149
Primes de jachère : Politique Agricole Commune	99	114
Transferts de charges et reprises de provisions	23	181
Autres produits	0	0
TOTAL	6 419	6 575

- **Charges d'exploitation**

	2010/2011	2009/2010
Achats pour exploitation agricole	141	105
Variation stocks produits de consommation d'exploitation agricole	-13	15
Achats et services extérieurs pour exploitation agricole et siège	749	769
Impôts et Taxes diverses	173	145
Charges de personnel	2 784	2 736
Dotations aux amortissements et provisions indemnités départ retraite	157	122
Jetons de présence et divers	8	8
TOTAL	3 999	3 900

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
<u>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	2.843.730	2.843.730	2.843.730	2.843.730	2.843.730
b) Nombre d'actions existantes.....	149.670	149.670	149.670	149.670	149.670
<u>II.- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes y compris produits financiers	13.956.577	15.066.382	14.641.639	16.772.746	18.992.544
b) Résultat avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions.....	10.371.241	11.304.497	11.116.320	13.138.417	15.196.769
c) Impôts sur les bénéfices	457.016	1.027.745	836.464	838.554	855.719
d) Participation des salariés de l'exercice.....	526.023	562.946	531.930	663.810	792.536
e) Résultat après impôts, participation des salariés amortissements et provisions.....	9.063.246	9.682.811	9.446.599	11.352.292	13.194.697
f) Résultat distribué	6.286.140	6.286.140	6.735.150	8.980.200	
<u>III.- RESULTATS PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions.....	62,73	64,91	65,13	77,75	90,52
b) Résultat après impôts, participation des salariés amortissements et provisions.....	60,56	64,70	63,12	75,85	88,16
c) Dividende net attribué à chaque action	42,00	42,00	45,00	60,00	
<u>IV.- PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen pendant l'exercice	38	37	35	30	29
b) Montant de la masse salariale	1.730.245	1.864.875	1.700.159	1.659.801	1.709.337
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc...)	832.174	872.093	855.111	925.824	994.259

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RENDANT COMPTE :

☞ des procédures de contrôle interne à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

☞ de la gestion des risques mis en place au sein de la Société.

ET DONNANT DES INFORMATIONS :

☞ requises par l'article 225-68 du Code de Commerce et relatives au dispositif en matière de gouvernement de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ⇒ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2011,
- ⇒ du mode de fonctionnement du contrôle interne dans notre Société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du Lundi 12 décembre 2011.

I.- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

1.1.- Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est, depuis le 9 février 2007, composé de 6 membres, dont 2 sont considérés comme indépendants. La liste des membres du Conseil de Surveillance de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres Sociétés, figure ci-après. Aucun règlement intérieur n'existe qui organise le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Conformément aux statuts les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 ans alors que le code AFEP/MEDEF préconise des mandats d'une durée maximale de 4 ans. Néanmoins, le Conseil considère que ce point ne devrait pas constituer un obstacle à la bonne gouvernance de la Société dès lors que le Conseil veille à l'occasion des renouvellements et/ou nominations de nouveaux Administrateurs à assurer une composition harmonieuse de ses membres, qui contribue à son bon fonctionnement et à préserver la qualité de ses débats.

1.2.- Evaluation des travaux du Conseil

Une évaluation des travaux du Conseil, confiée à un cabinet extérieur, a été réalisée au cours de l'exercice. Elle a porté sur les quatre thèmes suivants :

- 1°) Rôle du Conseil
- 2°) Réunions du Conseil
- 3°) Interactions avec la Direction
- 4°) Arrêté des comptes

Le taux de réponses des Administrateurs a été de 70 %.

Avec le niveau de satisfaction suivant :

1° thème	+ 88 %	des Administrateurs se montrent satisfaits et très satisfaits
2° thème	100 %	des Administrateurs se montrent satisfaits et très satisfaits
3° thème	88 %	des Administrateurs se montrent satisfaits et très satisfaits
4° thème	100 %	des Administrateurs se montrent satisfaits et très satisfaits

1.3.- Code de gouvernement d'entreprise

Dans sa séance du 16 Décembre 2008, le Conseil de Surveillance a décidé que le Code de Gouvernement d'entreprise auquel il se référerait sera celui résultant du rapport de l'AFEP et du MEDEF (Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'Octobre 2003 et de leurs recommandations de Janvier 2007 et d'Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux des Sociétés cotées).

1.4.- Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois. L'agenda des réunions du Conseil de Surveillance était le suivant :

Date	Points important de l'ordre du jour	Taux de présence des membres du Conseil de Surveillance
22 OCTOBRE 2010	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé.→ Déroulement de la campagne sucrière.→ Situation commerciale. Situation sociale.→ Perspectives de résultats	83 %
14 DECEMBRE 2010	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé.→ Situation commerciale.→ Déroulement de la campagne sucrière.→ Examen des budgets et travaux neufs et d'entretien des usines.→ Présentation des comptes de l'exercice.→ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.→ Gouvernance de l'entreprise.→ Rapport des travaux du Comité d'audit et adoption de la charte du Comité d'audit.→ Lancement d'une étude sur l'évaluation des travaux du Conseil.	100 %
27 MAI 2011	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport trimestriel du Directoire.→ Situation commerciale.→ Situation des emblavements.→ Situation sociale.→ Examen de la situation provisoire arrêtée à la date du 31 MARS 2011.→ Point sur les contentieux en cours.→ Rapport des travaux du Comité d'audit.	100 %

Date	Points débattus	Taux de présence
07 DECEMBRE 2010	- Examen des comptes sociaux et consolidés de S.V.S. et de ses filiales au 30/09/2010. - Rapport des commissaires aux comptes. - Proposition de renouvellement des mandats des commissaires aux comptes. - Echange sur le communiqué (arrêté des comptes 2009/10) qui sera soumis au Conseil de Surveillance (communiqué mis en ligne sur le site internet).	100 %
8 MARS 2011	- Cartographie des risques - Présentation du portefeuille clients	100 %
26 MAI 2011	- Examen des comptes sociaux et consolidés de S.V.S. et de ses filiales au 31 mars 2011. - Poursuite de l'examen de la cartographie des risques.	100 %

2.0.- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les membres du Conseil de Surveillance, Commissaires aux Comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

2.1.- Critère d'indépendance des membres

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil de Surveillance et en référence du Code de gouvernement d'entreprise AFEP et MEDEF, sont les suivants :

- 1°) Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une Société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- 2°) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- 3°) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- 4°) Ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- 5°) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité.

Membres du Conseil de Surveillance indépendants :

- ⇒ Monsieur Bernard DESROUSSEAUX
- ⇒ Sté INVELIOS CAPITAL SAS

2.2.- Aucun membre du Conseil de Surveillance n'est élu par les salariés

2.3.- Aucun censeur n'a été nommé

2.4.- Nomination des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir au minimum 1 action.

2.5.- Règle de répartition des jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé à 7.622 euros/an. Le montant est réparti sur la base du nombre de participations aux séances du Conseil de Surveillance et du Comité d'audit.

⇒ Montant versé au titre de l'exercice 2010/2011

- Monsieur Patrick DELLOYE	822
- Monsieur Michel DELLOYE ²	1.632
- Monsieur Bernard DESROUSSEAUX ¹	1.360
- Monsieur Patrice MOTTE ¹	1.632
- Madame Myriam VANDER ELST – TRECA ¹	1.360
- Sté INVELIOS CAPITAL SAS.....	816
	=====
TOTAL	7.622

¹ Membre du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance.

1°) Composition du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Noms	Date de première nomination	Date d'échéance de leur mandat à l'occasion de l'Assemblée Générale de :	Fonction principale exercée dans la Société
Patrick DELLOYE	2006	2013	- Président du Conseil de Surveillance
Bernard DESROUSSEAUX	2003	2015	- Vice-Président du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit (Président)
Michel DELLOYE	2001	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Patrice MOTTE	2001	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Myriam VANDER ELST-TRECA	2007	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	2006	2012	- Membre du Conseil de Surveillance

AUTRES MANDATS OU FONCTIONS

<p>Patrick DELLOYE</p> <p>Michel DELLOYE</p> <p>Bernard DESROUSSEAUX</p> <p>Patrice MOTTE</p> <p>Myriam VANDER ELST-TRECA</p> <p>Sté INVELIOS CAPITAL SAS représentée par M. Philippe GESLIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la Sucrierie de TOURY. - Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL. - Représentant de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. - Administrateur de la S.A. Sucrierie de TOURY - Représentant permanent de PROCILIA au Conseil d'Administration d'IMMOSOMME - Représentant permanent de PROCILIA au Conseil d'Administration de la S.A. IMMOBILIERE DE PERONNE - Représentant permanent de PROCILIA au Conseil d'Administration de la SACICAP - Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL. - Directeur Marketing de la Société ITALTEL FRANCE. - NEANT - La Société INVELIOS est Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL et de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. <p>Monieur Philippe GESLIN est par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de CALYON, Crédit Foncier de MONACO, de L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE , GECINA. - Administrateur d'EURO-DISNEY. - Censeur d'INVELIOS CAPITAL. - Gérant de GESTION FINANCIERE CONSEIL.
--	--

II.- RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Il est rappelé que la loi sur la Sécurité Financière numéro 2003-706 publiée le 2 AOUT 2003 prévoit en son article 117 une obligation d'élaborer par le Président de votre Conseil, un rapport sur le contrôle interne.

Les Membres du Conseil de Surveillance de votre Société et ceux du Comité d'Audit s'impliquent dans le Contrôle Interne du Groupe.

Il doit être précisé que le Groupe ne dispose pas de service spécifique de Contrôle Interne (Auditeurs financiers affectés à cette mission). Celui-ci est directement exercé aux différents échelons de la hiérarchie à savoir Comptables des usines, Directeurs des usines, Chef Comptable et Responsable Trésorerie de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, Service du Secrétariat Général et Membres du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. Des délégations de pouvoir ont été établies dans ce sens.

L'importance d'un système de contrôle interne se traduit par la formalisation d'un certain nombre de procédures internes considérées comme essentielles au bon fonctionnement de l'activité de la Société dans un environnement de sécurité. Cette formalisation s'est traduite par l'élaboration d'un guide des procédures internes détaillant le déroulement des principaux processus opérationnels et financiers de la Société portant notamment sur les cycles achats de betteraves/production de sucre, ventes/clients, stocks (prix de revient), budgets des usines, trésorerie, traitement comptable, système informatique et personnel/payable.

Les principes prévalant à l'élaboration de ce guide ont été les suivants :

- veiller à la conformité des actes de gestion,
- satisfaire aux besoins d'information de la Direction,
- uniformiser les principes comptables nécessaires en consolidation,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources du Groupe,
- prévenir les erreurs et les fautes, de maîtriser les risques (industriels, environnementaux, accidents du travail et autres),
- et assurer un enregistrement correct en comptabilité de toutes les informations.

Ce manuel, diffusé par le Service Administratif du Groupe VERMANDOISE s'applique sans exception à toutes les filiales de votre Société.

Les procédures mises en place permettent de s'assurer de la réalité des opérations engageant le Groupe à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions,
- des procédures de décision et d'autorisation,
- des procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations,
- un accès informatique surveillé et organisé.

Ce manuel s'organise en cinq parties formant un tronc commun applicable à toutes les Sociétés du Groupe. Ce manuel constitue le référentiel en matière de contrôle interne.

Il a été remis dans le cadre de leurs interventions aux Commissaires aux Comptes des différentes Sociétés du Groupe. Il a donné lieu à échange de vues et vérification par leurs soins de la bonne mise en œuvre des pratiques recensées.

Les cinq parties traitant du contrôle interne sont les suivantes :

I.- POLITIQUE DU GROUPE

Ce chapitre définit le périmètre du Groupe dans lequel les procédures décrites dans le manuel sont applicables. Elles définissent le principe de séparation des tâches. Il y est traité de la sécurité informatique.

II.- ORGANISATION DES SERVICES

Cette partie passe en revue tous les services du Siège et des usines (services achats, services comptables, services expéditions, service commercial, service trésorerie, services betteraviers, service social, service consolidation, contrôle interne et activités agricoles). Elle définit l'ensemble des procédures qui sont applicables à chacun de ces services.

III.- INFORMATION DES TIERS

Cette partie recense toutes les publications, et informations diverses que la Société est amenée à diffuser.

IV.- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – SURVEILLANCE

Les travaux de préparation des réunions du Conseil sont définis dans ce chapitre (liste des documents à remettre aux Administrateurs).

V.- RISQUES ET ASSURANCES

Cette partie est consacrée à l'inventaire des différentes polices souscrites par le Groupe et ayant pour objet de le couvrir en cas de sinistre.

S'agissant de la gestion de la trésorerie, les règles de prudence sont toujours privilégiées. Le certificat de dépôt (pour une très large part auprès de la Banque Postale) reste l'outil principal de placement. Toutefois, les durées des placements – dans un souci de meilleure rentabilité – ont été allongées pour une partie du portefeuille (6 mois contre 2 mois).

**MEMBRES DU DIRECTOIRE
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
(Renseignements visés par l'Article 135 du Décret du 23 MARS 1967)**

Monsieur Jean-Claude DELLOYE
6 Rue François Ier
75008 PARIS

Président

- Président Directeur Général de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (SA).
- Président du Conseil d'Administration de la Sucrierie de TOURY (SA)
- Président de la SOCIETE NORPAR (SAS).
- Dirigeant de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).

Monsieur Daniel DELLOYE
59 Grande Rue
80770 BEAUCHAMPS

Membre

- Président de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA)
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

Monsieur Philippe DELLOYE
10 Route de Dargnies
80220 BOUVAINCOURT

Membre

- Président de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).
- Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA).
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

Madame Martine BRICOUT
12 Boulevard Jean Mermoz
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre

- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Nicole DELLOYE
71 Avenue des Ternes
75017 PARIS

Membre

- Présidente du Directoire de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Pascaline CHRETIEN
3 Rue des Trois Pavillons
80090 AMIENS

Membre

Monsieur Christian MOTTE
20 Rue de l'Abbaye
80200 PERONNE

Membre

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries- Société Anonyme

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP10010 - Estrées-Deniécourt
80208 Péronne cedex

Capital social : €2 843 730

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la Société Vermandoise de Sucreries

Exercice clos le 30 septembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Vermandoise de Sucreries - Société Anonyme et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'Exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 21 décembre 2011

KPMG Audit

David ELKAIM

Département de KPMG S.A.

Claire GRAVEREAU
Associée

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 18.992.544 euros contre 16.772.737 euros au cours de l'exercice précédent.

Sa ventilation est la suivante :

- Activité agricole	489.311 €
- Prestations de services	5.907.589 €
- Dividendes reçus de la filiale	12.157.020 €
- Autres produits financiers	438.624 €

Après constitution d'une provision pour participation des salariés de 792.536 euros et paiement d'un impôt sur les bénéfices de 855.719 euros, le bénéfice net de l'exercice est en hausse à 13.194.697 euros contre 11.352.292 euros l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est en léger retrait à 2.420 K€ contre 2.675 K€.

Le résultat financier – non compte tenu des dividendes – est en sensible hausse du fait de la revalorisation du loyer de l'argent. Le dividende perçu est en hausse à 12.157 K€ contre 10.215 K€.

* * * * *

Il ne sera pas proposé de dividende à la prochaine Assemblée.

* * * * *

Le résultat de la principale filiale, la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL ressort à 19.301 K€ contre 19.803 K€. L'exercice précédent, les deux filiales avaient versé un dividende ; cet exercice-ci, seule la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a distribué un dividende.

* * * * *

Les comptes consolidés au 30 SEPTEMBRE 2011 de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, dont les principales filiales opérationnelles sont la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrierie de TOURY font apparaître un résultat de l'ensemble consolidé de 47.812 K€ contre 39.131 K€.

Cette amélioration provient essentiellement de la hausse des résultats de la filiale TOURY où les activités annexes (distillerie et sécherie) ont enregistré une progression des marges grâce à une meilleure valorisation des ventes.

* * * * *

La campagne 2011/2012 va permettre d'établir de nouveaux records en termes de rendement et de production. Le Groupe atteint une production de 617.000 Tonnes (y compris 38.000 T de sirops destinés à l'alcool). La distillerie de TOURY va produire 680.000 Hectolitres ce qui constitue également un record.

Les conditions d'arrachage de betterave et de fabrication ont été satisfaisantes. Dans ces conditions et compte tenu d'un environnement économique favorable, les résultats du Groupe devraient sensiblement progresser.

PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES¹

-=-=-=-=-=-=-=-

Première Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} OCTOBRE 2010 et clos le 30 SEPTEMBRE 2011,
- b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve le compte de résultat et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 13.194.696,85 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution.-

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

Troisième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- 1°) du rapport du Président rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- 2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.

¹ Voir « Rappel Préalable » en page 5.

Quatrième Résolution.-

L'Assemblée Générale, conformément aux statuts et sur proposition du Directoire, décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit	13.194.696,85 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	21.025.151,61 €

forme un total de	<u>34.219.848,46 €</u>
qui est affecté en totalité au report à nouveau.	

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des résultats distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICES	DIVIDENDE
2007/2008	42,00 €
2008/2009	45,00 €
2009/2010	60,00 €

Cinquième Résolution.-

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de d'Administrateur de la société INVELIOS vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016/2017.

Sixième Résolution.-

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2010/2011 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

Septième Résolution.-

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

GROUPE
SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

COMPTES CONSOLIDES
Arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2011

RAPPEL PREALABLE

-=-=-=-=-

Préalablement et en tant que de besoin, nous devons vous rappeler que postérieurement à la clôture de l'exercice, la société CRISTAL UNION a déposé une offre en vue d'acquérir le contrôle du Groupe VERMANDOISE. Cette offre porte notamment sur des actions de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES (Communiqué du 6 octobre 2011).

Réuni le 21 octobre 2011, le Conseil de Surveillance de votre société a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de l'opération proposée par CRISTAL UNION.

Les instances représentatives du personnel ont été consultées. L'Autorité de la Concurrence française a été saisie. Le 20 janvier 2012, elle a émis un avis favorable.

En conséquence, les actionnaires familiaux de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION céderont leurs actions, dans les tout prochains jours à la Société CRISTAL UNION.

A la suite de cette opération, CRISTAL UNION contrôlera plus de 95 % du capital de VERMANDOISE DE SUCRERIES laquelle détient plus de 56,5 % du capital de SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL.

CRISTAL UNION lancera par la suite une Offre Publique d'Achat simplifiée sur la totalité des titres de VERMANDOISE DE SUCRERIES et de SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL.

La convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance réuni le lundi 12 décembre 2011.

Certains points de l'ordre du jour et certaines résolutions pourront être modifiées par le nouveau Conseil d'Administration mis en place début février 2012.

L'avis préalable de réunion publié au BALO, sera mis en ligne sur notre site internet le 6 février 2012.

RAPPORT DU DIRECTOIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
AU 30 SEPTEMBRE 2011

-=-=-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 233-16 et 233-26 du Code du Commerce relatifs aux comptes consolidés des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2011 de votre Société, de ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, de ses sous-filiales industrielles la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrierie de TOURY, et de la sous-filiale financière NORPAR.

Le rapport du Directoire présenté au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire vous donne toutes indications utiles sur les résultats tant de votre Société que de ses filiales et sous-filiales.

I.- RESULTATS CONSOLIDES DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES AU 30 SEPTEMBRE 2011.

- ⇒ Le résultat opérationnel ressort à 67.658 K€, en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent à 58.019 K€. C'est essentiellement la progression du résultat de la filiale Sucrierie de TOURY qui permet cette augmentation de + 9.639 K€ du résultat opérationnel. Dans l'ensemble, les résultats de l'activité sucrierie sont à des niveaux à peu près équivalents à ceux de l'exercice précédent, voire légèrement inférieurs du fait d'une moindre production. La forte hausse du résultat de la filiale TOURY est donc due aux activités dites annexes (distillerie, sécherie). Les prix de l'alcool et des pellets (pulpes séchées) se sont sensiblement appréciés au cours de l'exercice et notamment sur le deuxième semestre. Dans l'ensemble, les frais fixes, aussi bien en sucrierie qu'en distillerie ressortent à un niveau légèrement plus élevé (+ 1M.€).
- ⇒ Le résultat financier est en hausse significative à 4.037 K€ contre 1.907 K€ par suite d'une hausse des taux du marché financier.
- ⇒ La charge de l'impôt est de 23.883 K€ contre 20.795K€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 47.812 K€ contre 39.131 K€ l'exercice précédent.

L'annexe à ces comptes vous donne toutes informations sur les modalités de leur élaboration.

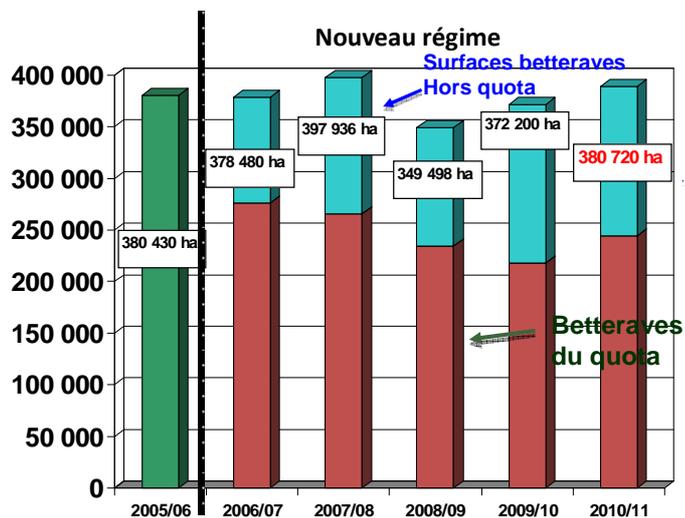
II.- L'ACTIVITE DU GROUPE.

1°) LA CAMPAGNE SUCRIERE 2010/2011.

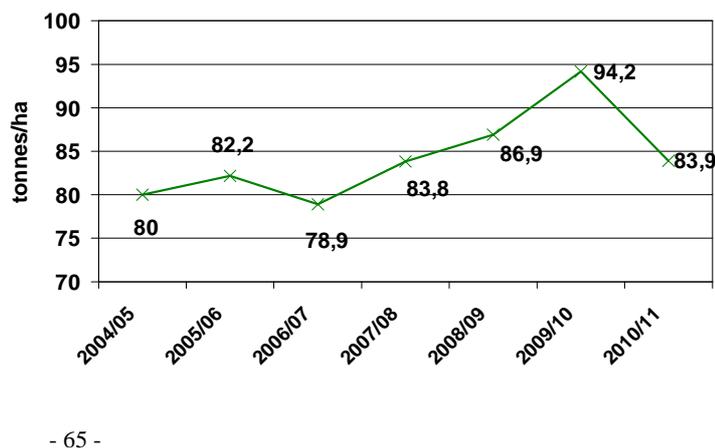
Les données essentielles de cette campagne peuvent être résumées comme suit :

- ➔ Une campagne dans l'ensemble satisfaisante, même si les résultats sont relativement décevants par rapport à ceux de 2009/2010 exceptionnels il est vrai à plus d'un titre. La production s'élève à 573.500 Tonnes (en incluant la production sous forme de sirop destiné à la fabrication d'alcool et le travail à façon pour le compte de tiers à hauteur de 21.650 Tonnes).
- ➔ Les semis ont été effectués à bonne date par temps frais et dans des sols bien préparés par un hiver rigoureux. Le développement de la plante aura été au démarrage assez prometteur, mais le déficit hydrique conjugué à de faibles températures sur la fin du printemps vont contrarier la poursuite des levées. Il faudra attendre l'automne pour que la betterave gagne sensiblement en poids. La tare terre à 13,36 % augmente du fait de passages pluvieux fréquents sur la période Octobre/Novembre. Les rendements à 16° ressortent à 91 Tonnes de betteraves pour le Groupe. La richesse moyenne est à 18,32° et la durée moyenne de campagne pour les 4 usines aura été de 85 jours.
- ➔ La production de quota est légèrement supérieure (+ 9.565 Tonnes) sous le double effet d'une part de transferts de quotas DOM non utilisés et d'autre part de quantités hors quotas écoulées sur l'U.E dans le cadre du dispositif réglementaire mis en place à cet effet.
- ➔ La production « fraîche » d'alcool de TOURY à partir de betteraves, sirops et mélasses s'établit à 633.000 Hectolitres contre 609.000 Hectolitres l'exercice précédent.
- ➔ D'un point de vue technique, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions, les cadences de traitement ont été quasi régulières sur les 4 sites. Les consommations de fioul/gaz à la Tonne de sucre produite se situent plutôt dans la fourchette basse. Les grèves de fin Octobre suite à la réforme des retraites qui ont eu pour effet de paralyser les transports fin Octobre n'ont – fort heureusement – pas perturbé le bon fonctionnement des usines.

France : évolution des surfaces betteravières(hectares)
(source SNFS)



Evolution du rendement betteravier à 16
(source SNFS)



2°) L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE.

Après le net redressement des cours mondiaux constaté sur la première partie de l'exercice 2009/2010 – avec un plus haut en Février 2010 – le retournement de tendance des 2^{èmes} et 3^{èmes} trimestres 2011 pouvait être interprété comme le signe annonciateur d'une nouvelle descente au plus bas des cours mondiaux du sucre. Il n'en a rien été.

2.1. Le marché mondial 2010/2011.



Trois mouvements peuvent être observés sur la période 2010/2011. Du 1^{er} Octobre 2010 jusqu'à fin Décembre 2010 une hausse continue avec un plus haut à 822 dollars, soit 630 euros, puis un net recul d'environ 40 %, les cours se repliant à mi-mai à 392 €/T. Enfin une remontée rapide, avec un plus haut le 12 Juillet (613 €), et jusqu'à fin Septembre les cours demeureront soutenus (le 30 Septembre, ils sont à 492 €).

Dans une conjoncture mondiale marquée par des événements majeurs (printemps arabe, catastrophe de Fukushima...) les cours des matières premières et notamment ceux du pétrole ont connu des évolutions intempestives (les positions des opérateurs variant très rapidement à la hausse et à la baisse). Dans un environnement aussi incertain, il n'est pas réellement surprenant que les cours du sucre aient enchaîné des mouvements de hausse et de baisse et ce, d'autant plus qu'un manque de visibilité a subsisté concernant les réelles disponibilités du Brésil et les intentions de l'Inde en matière d'exportation. Si la situation statistique mondiale revient enfin à l'équilibre en 2010/2011 avec une production de 165,2 MT et une consommation de 164 MT, force est de constater que l'excédent demeure très faible. Le ratio stock/consommation est quant à lui à des niveaux toujours très bas ; cette donnée est intégrée par le marché et permet d'expliquer que les cours tout au long de la période ressortent à des niveaux moyens toujours supérieurs au prix de référence européen.

SUCRE BLANC

	1/10/2010	30/09/2011	Variation	Plus haut sur la période	Plus bas sur la période	Moyenne sur la période
en \$ / tonne	622 \$/T	664 \$/T	+ 6,75 %	876 \$/T 13 juil 2011	581 \$/T 6 mai 2011	727 \$/T
en € / tonne	453 €/T	492 €/T	+ 8,61 %	629 €/T 23 déc 2010	392 €/T 6 mai 2011	518 €/T

Pour mémoire , le prix de référence européen est de 404,4 €/tonne

PRODUCTION MONDIALE

Production en Mt (val brut)	2009/10	2010/11	Variation
Brésil	40,9 MT	38,6 MT	- 2,3 MT
Inde	20,6 MT	26,0 MT	+ 5,4 MT
U.E	19,0 MT	16,7 MT	- 2,3 MT
Chine	11,7 MT	11,5 MT	- 0,2 MT
Thaïlande	7,1 MT	10,1 MT	+ 3,0 MT
U.S.A	7,2 MT	7,1 MT	- 0,1 MT
Mexique	5,2 MT	5,5 MT	+ 0,3 MT
Australie	3,5 MT	4,4 MT	- 0,9 MT
Pakistan	3,5 MT	4,3 MT	+ 0,8 MT
Russie	3,5 MT	2,9 MT	- 0,6 MT
Monde (ISO)	158,8	165,2	+ 6,4 MT

UN MARCHÉ MONDIAL FAIBLEMENT EQUILIBRE

Millions de tonnes	2009/10	2010/11	Variation
Production	158,8 MT	165,2 MT	+ 6,4 MT
Consommation	163,8 MT	164 MT	+ 0,2 MT
Solde	- 5 MT	1,2 MT	
Stocks finaux	56,4 MT	57,1 MT	+ 0,7 MT
Stocks en % de la consommation	34,4 %	34,8 %	Niveau le plus faible depuis 20 ans

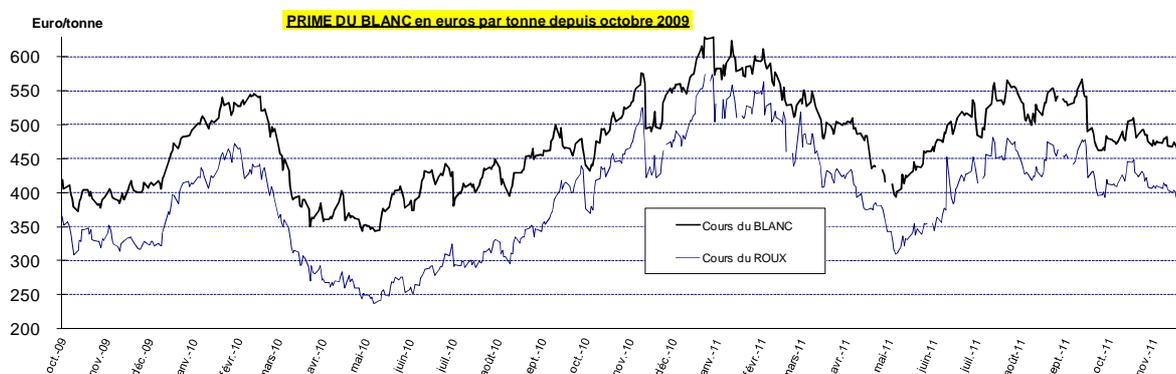
Source ISO

* * * * *

PRIME blanc / roux

	Plus haut sur la période	Plus bas sur la période
en € / tonne	120,67 €/T	19,58 €/T

- La prime blanc/roux, c'est-à-dire l'écart entre la valeur du roux et la valeur du blanc a évolué dans une fourchette se situant entre 20 € et 120 €. A 20 €, les frais de raffinage ne sont pas couverts, affectant la rentabilité des raffineries.



2.2. La situation européenne.

↳ Situation statistique.

Les rendements record de la campagne 2009/2010 laissent place à des rendements plus habituels à 9,8 Tonnes de sucre/Hectare. Il convient d'observer que ce niveau moyen est néanmoins le meilleur après celui de la campagne 2009/2010, ceci pour souligner que la campagne écoulée a été satisfaisante. Avec une légère baisse des surfaces (- 1 %) la production fraîche de l'Union Européenne ressort à 15,9 MT contre 17,5 MT la campagne précédente. Il s'ensuit que la production hors quota réduit de presque de moitié à 2,8 MT.

Dans ces conditions, la problématique de la campagne 2010/2011 est à l'opposé de celle de la campagne précédente où la réflexion portait sur la gestion des exportations de sucre hors quota au regard des règles de l'OMC. Pour 2010/2011 c'est davantage l'approvisionnement de l'U.E et la recherche de son équilibre statistique qui devient le sujet central. En effet, avec un marché mondial du sucre aux prix attractifs, les tonnages attendus et espérés en provenance des pays ACP/PMA ne seront pas en 2010/2011, comme au cours de la campagne précédente, au rendez-vous. La profession, fin d'année 2010, alertera les services de la Commission de Bruxelles sur les risques de tensions pesant sur le marché européen en raison de disponibilités trop faibles. C'est pourquoi différentes mesures réglementaires correctives seront prises tout au long du premier semestre 2011, visant à accroître l'offre de sucre en Europe.

- ↳ En Mars 2011, Bruxelles autorisera l'écoulement de 500.000 T de sucre hors quota sur l'U.E.
- ↳ En Avril 2011 puis en Juin 2011, la Commission de Bruxelles ouvrira des contingents d'importations à droit zéro de 200.000 T et 300.000 T (autorisant ainsi l'importation de sucre de toutes origines).

Cet apport supplémentaire d'1 MT représentera un réel ballon d'oxygène pour le marché. Les prix moyens de vente du sucre sur l'U.E pour la campagne 2010/2011 – supérieurs au prix de référence – témoignent des tensions rencontrées.

↳ Bilan européen 2010/2011 des sucres du quota.

En million de Tonnes. (Source France Agrimer)

RESSOURCES		UTILISATIONS	
<u>Stock initial</u>	1,00		
Production disponible	13,12	Ventes sur l'U.E.	15,84
Importation de sucre en l'état	3,45	Exportations de sucre en l'état	0,04
Importations de sucre dans les produits transformés	0,53	Exportations de produits transformés	1,17
Remise en vente sucre Hors Quota	0,50	<u>Stock final</u>	1,55
TOTAL	18,60	TOTAL	18,60

↳ Bilan européen 2010/2011 des sucres hors quota.

En million de Tonnes. (Source France Agrimer)

RESSOURCES		UTILISATIONS	
Importations	0,05	Chimie, pharmacie	0,65
Production disponible	2,78	Bioéthanol	0,93
		Exportations	0,65
		Remise en vente sucre Hors Quota	0,50
		Stock (report)	0,10
TOTAL	2,83	TOTAL	2,83

2.3. La situation française.

La production française ressort à 4,48 MT se répartissant en 3,25 MT pour le quota et 1,23 MT pour le hors quota.

Au cours de la campagne 2010/2011, une partie du quota DOM - non utilisée – a été transférée sur la France métropolitaine à hauteur de 48.000 T. Ce transfert a été réalisé dans le cadre du règlement CEE 513/2010 qui a ajusté le quota de la France métropolitaine pour tenir compte de la décision des Autorités Françaises d'appliquer la masse de manœuvre. Ce transfert de quota donne lieu à indemnisation auprès des producteurs DOM.

Comme pour l'U.E, la situation française pour ce qui concerne les sucres du quota fait apparaître globalement une offre de sucre à peine supérieure aux besoins globaux (consommation intérieure, exportations sur pays tiers et U.E). Cet équilibre a pu être atteint grâce à la mise sur le marché de 160.000 T de hors quota.

S'agissant des sucres hors quota, la France, après avoir honoré ses débouchés traditionnels (éthanol, chimie, parapharmacie) à hauteur de 700.000 T, a exporté sur pays tiers 380.000 T. Le stock final de report ressort à 11.000 T.

3°) LA CAMPAGNE SUCRIERE 2011/2012.

3.1. Caractéristiques de la campagne.

La campagne 2011/2012 – comme celle de 2009/2010 – devrait permettre d'établir de nouveaux records. Elle a excellemment démarré, avec des dates de semis idéales, réalisés dans de très bonnes conditions. Les levées qui ont suivi, grâce à une météo très favorable, ont été satisfaisantes. Début Juin, phénomène jamais vu, les betteraves couvraient quasiment partout en France les champs... la végétation ayant presque deux semaines d'avance ! Seule ombre à ce tableau – quasi idyllique – un manque relatif d'eau. Un épisode assez long de pluie durant la première partie de l'été aura permis à la betterave de gagner en poids. Un automne ensoleillé viendra donner un peu plus de richesse, laquelle à début Septembre, il est vrai, était un peu à la peine. Il n'aura quasiment pas plu sur Octobre et Novembre (l'un des automnes les plus secs depuis un siècle), et autant dire que les conditions d'arrachages ont été excellentes.

La production totale du Groupe devrait atteindre un niveau jamais réalisé à 617.000 T (y compris 38.000 T de sirop destinées à l'alcool). La durée moyenne de la campagne pour notre Groupe sera d'environ 90 jours soit une longueur de campagne plutôt inhabituelle au vu de ces dernières années.

La distillerie de Toury devrait produire durant l'exercice 680.000 HI d'alcool. Le coût énergétique unitaire (gaz/fioul confondu) sera en hausse de 15 %. Les conditions favorables de marché demeurent pour l'exercice 2011/2012 et permettront une amélioration sensible des résultats.

3.2. La situation communautaire.

↳ Bilan sucre du quota européen 2011/2012.

En million de Tonnes. (Source France Agrimer)

RESSOURCES		UTILISATIONS	
<u>Stock initial</u>	1,55		
Production disponible	13,13	Ventes sur l'U.E.	15,91
Importation de sucre en l'état	3,00	Exportations	1,22
Importations de sucre dans les produits transformés	0,53	<u>Stock final</u>	1,78
Mesures exceptionnelles (1)	0,70		
TOTAL	18,91	TOTAL	18,91

(1) dont 0,4 MT au titre de la reconversion de hors quota en quota.

Les principaux postes de ce bilan d'un exercice à l'autre varient relativement peu – à l'exception notable – des importations ACP/PMA qui pourraient, compte tenu de l'évolution des cours mondiaux, être sensiblement plus élevées. Néanmoins, les disponibilités en sucre risquent encore cette campagne d'être insuffisantes pour satisfaire l'ensemble des besoins. Il convient donc, soit par des contingents spécifiques d'importations, soit par la mise sur le marché de l'U.E. de tonnages de sucre hors quota, de prendre à nouveau des mesures similaires à celles de la campagne 2010/2011. Toutefois, s'agissant de la mesure de « reconversion » de sucre hors quota en sucre du quota, elle suscite une opposition de la part des raffineurs qui estiment subir un préjudice dont ils entendent obtenir réparation. Sous la pression de cette « menace », le nouveau dispositif préparé par la Commission impose le paiement d'une indemnité de 85 €/T pour toute tonne de sucre hors quota commercialisée sur l'U.E. Le tonnage global fixé par Bruxelles dans le cadre de ce règlement est de 400.000 T. Dans ce contexte, le prix de vente du sucre européen demeure soutenu, dépassant significativement le prix de référence.

↳ Bilan sucre hors quota européen 2011/2012.

En million de Tonnes. (Source France Agrimer)

RESSOURCES		UTILISATIONS	
Production disponible	5,22	Vente vers chimie	0,65
		Usage bioéthanol	1,30
		Exportations	2,05
		Requalification	0,40
		Stock final (report)	0,82
TOTAL	5,22	TOTAL	5,22

Du fait des excellents rendements, la production européenne ressort à un niveau jamais atteint depuis la réforme de 2005 à 18,25 MT faisant apparaître des disponibilités hors quota à 5,22 MT, supérieures à celles de la campagne 2009/2010 déjà importantes. Cet excédent pourrait être quelque peu problématique... Certes le marché communautaire est encore déficitaire cette campagne-ci et une autorisation d'écoulement de hors quota à destination de celui-ci va permettre de résorber le manque de disponibilités sur l'UE en offrant au hors quota un débouché supplémentaire. Il y sera consacré un tonnage de 400.000 T (cf supra). Le volume de sucre hors quota qui sera exporté en 2011/2012 au vu des contingents accordés, sera de 2.050.000 T qui se répartit comme suit :

- ⇒ 1^{ère} tranche : 650.000 T mises en place en Mars 2011 avec utilisation possible des certificats à partir de Janvier 2012.
- ⇒ 2^{ème} tranche : 700.000 T mises en place en Avril 2011 avec des certificats utilisables entre Septembre et Décembre 2011.
- ⇒ 3^{ème} tranche : 700.000 T mises en place en Décembre 2011 avec des certificats utilisables sur l'année 2012.

Comme on le constate le tonnage exporté sera supérieur à celui prévu dans le cadre des accords de l'OMC. Ceci étant, la campagne précédente il n'a été exporté que 650.000 T. En conséquence sur les deux campagnes (2010/2011 et 2011/2012) il aura été exporté au total 2.700.000 T (rappelons que le plafond de l'OMC est de 1, 35 MT par campagne soit pour deux campagnes 2,7 MT).

3.3. La situation française.

Avec des surfaces en hausse de 2 % et sur la base d'un rendement moyen en forte progression à plus de 14 T/Ha, la production métropolitaine pourrait atteindre voire dépasser 4,95 MT soit une hausse de près de 16 %.

En y ajoutant la production des DOM de 250.000 T, la production fraîche totale en France dépasserait 5,2 MT et serait ainsi supérieure à son niveau de 2009/2010. Elle se répartirait entre 3,26 MT de sucre de quota et 1,94 MT de sucre hors quota en hausse de 50 %.

S'agissant des sucres du quota, les ressources ressortent à 4,67 M.T en considérant qu'il sera importé :

- > en sucre sous forme de produits transformés 740.000 T ;
- > en sucre en l'état 410.000 T.

Au titre de la requalification, il pourrait être écoulé 100.000 T de sucre hors quota. Pour mémoire, le stock de départ est évalué à 162.000 T.

Pour ce qui concerne les utilisations, la consommation demeure à un niveau de 2,08 MT, les exportations de sucre en l'état à 1,69 MT et les exportations sous forme de produits transformés à 740.000 T.

Le stock final n'évoluerait pas, ressortant à 165.000 T.

S'agissant des sucres hors quota, les disponibilités s'élèvent à 1,936 MT desquelles il convient de retrancher les 100.000 T de sucre hors quota « requalifiées ».

Les utilisations sont estimées au niveau suivant :

- ▶ Ethanol : 700.000 T
- ▶ Chimie – parapharmacie : 200.000 T
- ▶ Exportations totales (toutes destinations confondues) : 881.000 T.

Sous ces hypothèses, le stock final de report serait de 55.000 T.

4°) LE MARCHE MONDIAL.

Pour la première fois depuis 30 ans l'offre devrait dépasser la demande sur la campagne 2011/2012. Après avoir atteint des sommets en Juillet dernier (niveau jamais vu depuis 30 ans) les cours se sont repliés de 35 %. Un retournement probablement lié à la récolte record qui s'annonce pour la saison allant d'Octobre 2011 à Septembre 2012. Selon l'OIS la production devrait s'établir à 172,2 MT soit une hausse de 4 % par rapport à l'an dernier. Alors même que la production Brésilienne, 1^{er} pays producteur mondial, assurant à lui seul plus de la moitié des exportations de sucre brut, sera en retrait. Dans l'hémisphère nord la récolte qui vient de démarrer s'annonce excellente. La Russie devrait produire un niveau de récolte jamais égalé ce qui réduira d'autant ses importations conséquentes sur le marché mondial. Comme on l'a vu, celle de l'UE sera également très importante. Enfin, en Asie, l'Inde et la Thaïlande devraient également réaliser de très bonnes campagnes. La demande quant à elle demeure soutenue grâce aux marchés émergents avec à nouveau une hausse de 2 % pour la campagne 2011/2012. Les experts tablent sur un niveau de consommation de 167,7 MT. Même si la campagne va être excédentaire, les analystes considèrent que les prix ne vont pas reculer fortement au-delà du repli déjà observé. Ils estiment qu'à des niveaux pour le roux de 22 cents la livre, on atteindra les coûts de production du Brésil ce qui constituera un support. A ces niveaux, les producteurs pourraient faire preuve de rétention à la vente. Plus généralement l'évolution des prix dépendra également du contexte économique général. Si la récession venait à s'installer, elle pourrait impacter, dans une certaine mesure, la demande

* * * * *

5°) AFFAIRES SOCIALES ET ENVIRONNEMENT

Notre rapport sur les comptes sociaux présente des données relatives aux effectifs du Groupe et fait le bilan des actions menées en matière d'environnement.

* * * * *

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos dirigeants et mandataires sociaux y compris les jetons de présence s'élèvent à 198.947 euros.

* * * * *

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2011, du poste fournisseurs est la suivante :

	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010
moins de 30 jours	4.435 K€	7.174 K€
entre 30 et 60 jours	6.853 K€	2.761 K€
à plus de 60 jours	3.184 K€	933 K€

LE DIRECTOIRE.-

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries- Société Anonyme

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP 10010 - Estrées Deniécourt
80208 Péronne cedex
Capital social : €.2 843 730

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Vermandoise de Sucreries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris et Paris La Défense, le 21 décembre 2011

KPMG Audit

David Elkaïm

Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau

Associée

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES COMPARES A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011

	30/09/2011	30/09/2010		30/09/2011	30/09/2010
Chiffres d'affaires	331 810	318 231	Total de la charge d'impôt	23 883	20 795
Incidence restructuration filière sucre	0	277	<i>dont Impôt courant</i>	23 203	21 261
Chiffres d'affaires net	331 810	317 954	<i>dont Impôt différé</i>	680	-466
Autres produits de l'activité	5 251	1 606	Résultat net avant résultat des activités	47 812	39 131
TOTAL :	337 061	319 560	arrêtées ou en cours de cession :		
Achats	209 463	204 704	Part du Groupe dans le résultat :	25 655	20 812
Impôts et taxes	9 351	8 579	Quote part des intérêts minoritaires dans		
Salaires et charges (1)	36 257	35 326	le résultat	22 157	18 319
Dotations aux amortissements (2)	10 276	9 862	Résultat de la période	47 812	39 131
Dotations aux autres provisions	23	3 208	Résultat latent sur instruments financiers	1 685	2 466
TOTAL :	265 370	261 679	Autres éléments du résultat global	1 685	2 466
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	pour la période, nets d'impôt		
Autres produits opérationnels	276	858	Résultat global pour la période	49 497	41 597
Autres charges opérationnelles	4 309	720	Part du Groupe	26 849	22 513
TOTAL :	-4 033	138	Intérêts minoritaires	22 648	19 084
Résultat opérationnel :	67 658	58 019	Résultat de base et dilué en € par action	171,41	139,05
Produits financiers	4 499	3 099			
Charges financières	462	1 192			
Résultat financier :	4 037	1 907			
Résultat courant des Sociétés intégrées :	71 695	59 926			

(1) y compris participation des salariés

(2) dont dotation amort. du quota
dont dotation amort. Des autres immos.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Résultat non affecté	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/09	2 844	18 476	15 946	171 266	13 638	222 170	161 894	384 064
	Dividende distribué				6 903	- 13 638	- 6 735	- 8 016	- 14 751
	Augmentation de capital						-		-
	Variation de périmètre						-	20	20
	Divers (1)		2 507		- 806		1 701	765	2 466
	Résultat net 2009/2010					20 812	20 812	18 319	39 131
149 670	Capitaux propres au 30/09/10	2 844	20 983	15 946	177 363	20 812	237 948	172 942	410 890
	Dividende distribué				11 831	- 20 812	- 8 981	- 11 528	- 20 509
	Augmentation de capital						-		-
	Variation de périmètre						-	-	-
	Divers (1)		1 713		- 519		1 194	491	1 685
	Résultat net 2010/2011					25 655	25 655	22 157	47 812
149 670	Capitaux propres au 30/09/11	2 844	22 696	15 946	188 675	25 655	255 816	184 062	439 878

(1) Essentiellement incidence de la comptabilisation en juste valeur des immobilisations financières et impact corrélatif de la réduction de la dette d'impôt différé.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

DE LA SOCIÉTÉ VERMANDOISE DE SUCRERIES

	30/09/2011	30/09/2010
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net - part du groupe	25 655	20 812
Part des intérêts minoritaires	22 157	18 319
RESULTAT TOTAL	47 812	39 131
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	10 320	10 042
Variation des provisions	2 041	1 973
Variation des impôts différés	680	-465
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-130	-132
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	60 723	50 549
Variation des stocks et en-cours	-1 233	-602
Variation des créances clients et comptes rattachés	-10 064	-2 617
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	3 318	3 100
Variation des autres créances et dettes	-5 864	29 356
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-13 843	29 237
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	46 880	79 786
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-2 015	-86
Acquisition immobilisations corporelles	-10 513	-11 950
Acquisition titres non consolidés	0	0
Cession d'actifs immobilisés	199	164
Variation des créances et dettes sur immobilisations	281	-934
Variation des autres immobilisations financières	20	13
Variation des actifs financiers (1)	-6 052	0
Incidences des variations de périmètre	0	-20
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-18 080	-12 813
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-8 981	-6 735
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	-11 528	-8 016
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-56	-92
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-20 565	-14 843
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	8 235	52 130
TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE (D)	303 896	251 766
TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)	312 131	303 896

(1) Incluant les certificats de dépôts ayant une échéance supérieure à trois mois (au 30/09/11, 6 052 K€ ont une échéance supérieure à trois mois)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2011 (En milliers d'euros)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

➤ **Mise sur le marché communautaire de sucre hors quota.**

Par un règlement n° 222/2011 de la Commission en date du 3 Mars 2011, l'écoulement de sucre hors quota sur le marché de l'Union Européenne a été autorisé, et à hauteur de 500.000 Tonnes (en fait, la pénalité prévue par la Réglementation en cas d'écoulement de sucre hors quota sur le marché communautaire a été ramenée de 500 euros à 0). Cette modification réglementaire a été prise pour tenter de remédier à la situation de tension que connaît le marché européen de sucre du quota où les besoins dépassent très largement l'offre.

➤ **Ouverture d'un contingent d'importation de sucre.**

En complément de la modification réglementaire exposée ci-dessus et pour les mêmes raisons, la Commission de Bruxelles a ouvert un premier contingent d'importations à droit nul à hauteur de 300.000 Tonnes (en avril 2011), puis un deuxième à hauteur de 200.000 Tonnes (en juillet 2011).

Au final, le cumul des dispositions ci-dessus a permis d'augmenter l'offre de sucre du quota pour la campagne 2010/2011 de 1.000.000 Tonnes.

PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** au titre de l'exercice 2010/2011 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2011.

Les états financiers consolidés sont présentés en Milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers classés comme disponibles à la vente, placements monétaires et actifs biologiques.

Ces estimations sont réalisées à partir de l'expérience passée au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Pour les besoins de sa clôture, la société a eu recours à des estimations pour le calcul des engagements envers le personnel (§ H), pour le litige relatif aux cotisations à la production (§ L) et pour l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés (§ D).

* * * * *

Les règles et méthodes appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont comparables à celles appliquées au 30 septembre 2010 à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur en 2011 :

- Amendement à IAS 32 - Instruments financiers : présentation" intitulé "Classement des émissions de droits (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010). Cet amendement a pour objectif d'apporter des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement n'est pas applicable au Groupe ;
- Amendement à IFRS 1 – Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010). Cet amendement n'est pas applicable au Groupe, qui n'est pas un nouvel adoptant ;
- Amendements à IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010). Le Groupe n'opérant pas de transactions qui entreraient dans le champ d'application de cet amendement, il ne lui est pas applicable ;
- IFRIC 19 – Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010). Le Groupe n'ayant pas émis d'instruments de capitaux propres, cette interprétation ne lui est pas applicable ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010). Le Groupe n'ayant pas conclu de contrat avec ses clients qui entrerait dans le champ d'application, l'interprétation ne lui est pas applicable ;
- IFRIC 17 - Distribution en nature aux actionnaires (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010). Le Groupe n'ayant pas effectué de telle distribution en nature à ses actionnaires, l'interprétation ne lui est pas applicable ;
- Améliorations annuelles des IFRS publiées en avril 2009 (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010).

L'adoption des nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2011.

Le groupe Vermandoise a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB et l'IFRIC, adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne au 30 septembre 2011, mais d'application non obligatoire à un exercice ouvert au 1^{er} octobre 2010, et qui sont susceptibles de concerner le Groupe notamment :

- IAS 24 – Information relative aux parties liées (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011) ;

- Amendement à IFRS 7 – Informations à fournir en matière de transferts d’actifs financiers (date d’application obligatoire non définie) ;
- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments de résultat global (date d’application obligatoire non définie) ;
- Améliorations annuelles des IFRS publiées en mai 2010 (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011).

Le Groupe ne prévoit pas que l’application de ces normes et interprétations ait une incidence significative sur ses comptes ouverts au 1er octobre 2011.

A) Méthodes de consolidation

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 30 Septembre qui correspond à la date de clôture des comptes individuels de toutes les Sociétés consolidées.

Les méthodes comptables ont été appliquées d’une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilantiels, les pertes et les gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) Goodwill

Les goodwill résultent de l’acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d’acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l’objet de tests de dépréciation annuels.

C) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles. Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d’allocation des quotas par l’Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d’acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d’acquisition auquel s’ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amorties sur leur durée d’utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d’amortissement est déterminé à la date d’entrée du bien à l’actif. Chaque composant identifié au sein d’un bien fait l’objet d’un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu’un élément de l’actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche un test de dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 à 3 ans
- quota sucre.....	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
- constructions.....	20 ans
- agencements et aménagements constructions.....	5 à 15 ans
- matériels et outillages	5 à 20 ans
- véhicules	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau	5 ans
- matériels informatiques	4 ans

(*) Durée du règlement sucrier actuel.

D) Actifs financiers

Les actifs financiers figurent au bilan pour leur juste valeur. Ils se composent d'actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat et d'actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction (comme les certificats de dépôts, ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme), et d'autre part des actifs financiers désignés (comme les disponibilités), lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations non consolidés) sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une technique d'évaluation reposant sur des indications fiables et objectives. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

E) Stocks et créances

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables, évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

F) Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

G) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des valeurs mobilières de placement, des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Les certificats de dépôts et autres placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont classés en actifs financiers courants conformément à l'IAS 7.7.

Les concours bancaires sont portés en diminution de la trésorerie.

H) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite.

Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel pour 92% des salariés (1),
- Une mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 8% des salariés (2),
- Pour le collège « ouvriers et employés », départ en retraite à l'âge de 62 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 43% (50% si mise à la retraite),
- Pour le collège « agents de maîtrise et cadres », départ en retraite à l'âge de 67 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 45% (50% si mise à la retraite),

- Le taux d'actualisation financière s'élève à 4.61 % contre 3.95 % l'exercice dernier.
- La table de turnover retenue est celle de l'INSEE 2009 - hypothèse faible.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés. Depuis notre passage aux normes IFRS, la totalité de notre provision passe dans le résultat de l'exercice.

- (1) 75% pour les salariés de SVS
- (2) 25% pour les salariés de SVS

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

I) Informations sectorielles

En application de l'IFRS 8 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France.

Au 30/09/11, comme au 30/09/10, aucun client pris individuellement ne représente à lui seul plus de 10% de l'activité du groupe.

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

Société consolidante :

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 2.843.730 euros

SIREN 562 058 115 00048 – 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding animatrice du Groupe.

Sociétés consolidées :

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme

Au Capital de 7.648.848 euros

SIREN 086 380 219 00039 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/11	30/09/10	30/09/11	30/09/10
56,51	56,51	56,51	56,51

NORPAR

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 16.729.472 euros

SIREN 348 075 664 00022 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/11	30/09/10	30/09/11	30/09/10
100	100	50,63	50,63

SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme au Capital de 3.656.448 euros

SIREN 805 620 176 00018 - 158 H

Siège Social : 28310 TOURY

Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/11	30/09/10	30/09/11	30/09/10
99,80	99,80	50,58	50,58

SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société Anonyme

Au Capital de 10.216.272 euros

SIREN 305 824 534 00013 - 158 H

Siège Social : SAINTE-EMILIE

80240 VILLERS-FAUCON

Activité : Sucrierie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/11	30/09/10	30/09/11	30/09/10
89,69	89,69	50,69	50,69

**COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES
REUNIES**

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 2.970.944 euros

SIREN 562 032 805 00128 - 011 A

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/11	30/09/10	30/09/11	30/09/10
100,-	100,-	71,96	71,96

La **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION**.

NOTES SUR LE BILAN

A) Immobilisations et amortissements

Valeurs brutes	30/09/2010	Entrées	Sorties	30/09/2011
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	668	48	39	677
Quotas sucre	139 546	1 967		141 513
Total	140 214	2 015	39	142 190
Immobilisations corporelles				
Terrains, agencements	25 892	642	25	26 509
Constructions, agencements	54 990	1 711	59	56 642
Matériels, outillages	230 730	6 534	2 780	234 484
Autres	2 901	306	270	2 937
Immobilisations en cours, avances et acomptes	8 652	11 649	10 365	9 936
Total	323 165	20 842	13 499	330 508
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	463 379	22 857	13 538	472 698

Amortissements	30/09/2010	Entrées	Sorties	30/09/2011
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	485	95	39	541
Quotas sucre	123 833	3 536		127 369
Total	124 318	3 631	39	127 910
Immobilisations corporelles				
Terrains, agencements	13 850	329	22	14 157
Constructions, agencements	37 873	1 885	60	39 698
Matériels, outillages	203 047	4 281	2 768	204 560
Autres	2 426	194	250	2 370
Total	257 196	6 689	3 100	260 785
Total des amortissements incorporels et corporels	381 514	10 320	3 139	388 695

A propos des quotas CO₂, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Ste Emilie	Pithiviers	Fontaine	Toury	SVI
Phase 2 (5 ans)	411 485	170 345	211 655	199 745	993 230
Ex. 2010/2011	82 297	34 069	42 331	39 949	198 646
Consommation	70 859	40 569	31 658	46 892	189 978

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Comme au cours de l'exercice précédent, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type.

B) Actifs financiers non courants

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2011	Valeur nette à l'actif 2010
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	9 080	2 963	20 919	19 294
FRANCE-ALCOOLS	22	5 841	-267	1 295	1 417
SIDESUP	15	2 852	511	409	409
SICA PULPE HTE PICARDIE	20	5 221	774	365	365
SIDEFO	17	2 515	6	335	335
AUTRES				2 134 (1)	1 944 (2)
TOTAL				25 457	23 764

(1) Dont dépréciation : 73

(2) Dont dépréciation : 73

C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 30/09/2011	Valeur nette 30/09/2010
Matières consommables	13 152	11 251
Produits en cours	3 250	2 702
Produits finis	5 429	6 645
TOTAL	21 831 (1)	20 598 (2)

(1) Dont dépréciation : 80

(2) Dont dépréciation : 82

D) Les créances

	Valeur nette 30/09/2011	Valeur nette 30/09/2010
Clients	35 179	25 999
Effets à recevoir	3 078	2 202
Créances fiscales	2 358	2 191
Impôt sur les Sociétés	925	675
Autres créances	13 553	11 473
TOTAL	55 093 (1)	42 540 (2)

(1) Dont dépréciation : 7

(2) Dont dépréciation : 1489 (1472 de dépréciation de compte courant SICA Pulpe de Haute Picardie)

Toutes les créances sont à moins d'un an.

E) Les actifs financiers courants

En conformité avec l'IAS 7 § 7, il s'agit des certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

Les certificats de dépôt de cette nature s'élèvent à 6 052 K euros au 30/09/11 et ont été rémunérés à un taux moyen compris entre 1.25 et 2 % par différents établissements français. Il n'existait pas d'échéance supérieure à trois mois à la clôture du 30/09/10.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur de marché au 30/09/11	Valeur de marché au 30/09/2010
Disponibilités	9 315	386
Concours bancaires	-1 817	-1 890
Sicav monétaires	465	870
Fonds commun	811	2 246
Certificats de dépôt (1)	303 038	302 280
Autres	319	4
TOTAL	312 131	303 896

(1) Echéances inférieures ou égales à trois mois

G) Capitaux propres

Le capital social de 2 844 K euros est divisé en 149 670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

Il n'est pas proposé par le Conseil d'Administration de distribuer un dividende pour cet exercice. Cette décision sera validée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

H) Tableau des Provisions

	30/09/2010	Dotations	Reprises		30/09/2011
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
PROVISIONS	7 618	4 346	-583	-1 722	9 659
Provision pour risque fiscal (1)	0	4 140	0	0	4 140
Provision indemnités départ retraite (2)	4 988	185	-10	0	5 163
Autres provisions	2 630	21	-573	-1 722	356
DEPRECIATIONS	1 644	0	-2	-1 482	160
Autres actifs financiers	73	0	0	0	73
Stocks	82	0	-2	0	80
Créances	1 489	0	0	-1 482	7
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
TOTAL	9 262	4 346	-585	-3 204	9 819

(1) Provision pour risque fiscal (détail paragraphe I, rubrique « autres informations »)

(2) L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 51 K€.

Ci-après le détail de la provision d'indemnité de départ en retraite au 30/09/11.

Variation des postes		
	Engagement à l'ouverture	5 171
+	Coût des services rendus	234
+	Coût financier	205
+	Gains et pertes actuariels	-392
	<i>Dont variations actuarielles</i>	55
	<i>Dont nouvelles entrées</i>	14
	<i>Dont sorties de l'exercice</i>	-461
=	Engagement à la clôture	5 218

Cette provision est particulièrement sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Une variation à la hausse de 1 point du taux d'actualisation aurait eu un impact sur nos comptes semestriels de – 523 K€ sur la valeur de la provision au 30/09/11. A l'inverse, une diminution de 1 point aurait augmenté notre provision de 599 K€.

I) Dettes financières

DETTES FINANCIERES	30/09/2011	30/09/2010
Emprunts auprès des établissements de crédit	69	125
Autres dettes financières	1	1
TOTAL	70	126

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture et l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	37	33	0	70

J) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2011	30/09/2010
Dettes fournisseurs	14 472	10 873
Autres dettes d'exploitation	36 518	39 894
Dettes personnel (participation des salariés incluse)	12 394 (1)	10 266 (2)
Dettes envers les organismes sociaux	2 402	2 357
Dettes envers les organismes fiscaux	3 235	2 864
Impôt sur les Sociétés	2 666	9 809
Dettes sur immobilisations	2 401	1 928
Autres dettes	13 420	12 670
TOTAL	50 990	50 767

Sauf mentions ci-dessous, toutes les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

- (1) Dont 4 723 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)
- (2) Dont 4 158 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)

K) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	30/09/2011	30/09/2010
Fournisseurs factures non parvenues	8 360	6 333
Personnel	6 534	5 948
État - Impôts et taxes	2 019	1 758
Créditeurs divers (1)	11 037	11 032
Intérêts courus	70	69
TOTAL	28 020	25 140

Produits à recevoir	30/09/2011	30/09/2010
Clients factures à établir	1 195	501
Débiteurs divers (1)	7 917	7 815
Intérêts courus à recevoir	320	27
TOTAL	9 432	8 343

1. Litige relatif aux cotisations à la production :

Rappelons que suite à l'action judiciaire engagée à l'encontre de la Commission de Bruxelles concernant les modalités de calcul des cotisations à la production des campagnes 2001/2002 à 2003/2004, la profession sucrière avait obtenu gain de cause devant les Tribunaux (nationaux et européens).

Les règlements d'application des cotisations à la production desdites campagnes avaient été invalidés.

Dans ces conditions, il appartenait aux instances communautaires de proposer des nouveaux règlements pour ces campagnes. Le règlement de la Commission publié en Décembre 2009 ignore les décisions de principe rendues par la Cour de Luxembourg en confirmant purement et simplement l'exigibilité des cotisations mises indûment à la charge des producteurs.

La Cour de justice de Luxembourg a été de nouveau saisie. Elle devra dire prochainement si l'interprétation de son arrêt du 8 Mai 2008 par la Commission lui semble conforme (ou non), sachant que les conclusions déposées par l'avocat général en date du 27 octobre dernier sont très favorables à la thèse soutenue par la profession sucrière.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/09/2011	30/09/2010
a) Analyse par branche d'activité		
Sucre	248 751	247 660
Alcool	36 281	32 528
Mélasses	6 067	6 756
Prestations de services	9 018	9 397
Marchandises revendues en l'état	19 925	13 545
Activité agricole	3 335	2 848
Pulpes	6 069	3 756
Divers	2 364	1 741
Total	331 810	318 231
b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool		
Sucre France	183 786	173 337
Sucre Export	64 965	74 323
Alcool France	36 281	32 528
Alcool Export	-	-
Total	285 032	280 188

B) Charges d'exploitation

	30/09/2011	30/09/2010
Achats de graines de betteraves	10 026	8 733
Achats de betteraves	104 425	108 303
Achats de sirop, mélasse et sucre pour refonte	5 709	1 419
Matières consommables (coke, pierre à chaux, ...)	22 131	19 509
Achats de fournitures (eau, électricité, gaz, ...)	21 091	22 634
Variation des stocks	669	- 312
Entretiens et réparations	11 815	10 047
Transport et chargement de betteraves	17 014	15 777
Autres (sous traitance, location, assurances...)	16 583	18 594
TOTAL	209 463	204 704

C) Charges du personnel

	30/09/2011	30/09/2010
Salaires	22 063	21 557
Charges sociales	10 179	10 106
Intéressement	1 049	949
Participation	2 965	2 714
TOTAL	36 256	35 326

D) Résultat financier

	30/09/2011	30/09/2010
Revenus des titres de participation	1 492	618
Revenus des VMP et certificats de dépôts	2 824	748
Produits nets sur cession de VMP	29	23
Contrats à terme	0	844
Autres produits financiers	154	125
Intérêts comptes courants participation des salariés	-417	-357
Autres charges financières	-45	-94
TOTAL	4 037	1 907

E) Autres produits et charges opérationnels

	30/09/2011	30/09/2010
Produits de cessions des immobilisations	207	169
Reprise provision pour risques et charges	0	511
Autres produits	68	178
VNC immobilisations	-29	-15
Provisions pour litiges	-4 140	-511
Autres charges	-140	-193
TOTAL	-4 034	139

F) Impôt sur les bénéfices

	30/09/2011	30/09/2010
Impôt effectif	23 203	21 261
Impôt différé	680	-466
TOTAL	23 883	20 795

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

30/09/2011	
Résultat consolidé avant impôt	71 695
Taux de l'impôt	34,43%
Charge d'impôt théorique	-24 685
Sociétés non soumise à la contribution sociale	78
QP sur dividende (régime mère-fille)	-549
Dividendes hors palier consolidé	457
Crédits d'impôts	31
Abattement sur contribution sociale	50
Imposition à taux réduit	7
Différences permanentes	667
Provisions pour investissements	73
Autres décalages	-13
Charge d'impôt réel	-23 883

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

	30/09/2011	30/09/2010
Cadres et Agents de Maîtrise	186	171
Employés et Ouvriers	469	491
TOTAL	655 (1)	662 (2)

(1) Dont 82 saisonniers.

(2) Dont 87 saisonniers

B) Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le DIF représente 60 335 heures de droit à formation cumulés au 30 septembre 2011.

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	30/09/2011	30/09/2010
Clients, effets à recevoir	3 078	2 202
Fournisseurs, effets à payer	132	134

D) Eléments concernant les entreprises liées

	Achats et charges d'exploitation	Ventes et produits d'exploitation	Créances d'exploitation (1)	Dettes d'exploitation (2)
Commissions				
Prestations de services		1		
Ventes de marchandises				
Achats et ventes divers				
Charges constatées d'avance				
Comptes courants financiers				
Prestations à payer / à recev.				
TOTAL avec Société Champenoise de Gestion	-	1	-	-

E) Charges d'exploitation

Conformément aux informations requises par l'IAS 24, les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration se sont élevées au cours de l'exercice 2010/2011 à 199 K euros.

F) Engagements financiers

1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES16 939
- Engagements reçus par la Sucrierie de TOURY :..... 10 956

Ils concernent essentiellement des cautions reçues d'organismes financiers couvrant nos opérations d'exportation, voire d'importation (Règlement 589/2011) de sucre hors quota (obligation imposée par France Agri Mer)

2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 1 438

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe.

G) Risques financiers

- Risque de crédit : Il provient essentiellement de la partie non couverte par une assurance (10%) de nos créances clients. Nos titres de placement sont placés de manière sécurisée.
- Risque de liquidité : Le groupe est très peu endetté et sa trésorerie est suivie quotidiennement.
- Risque de marché : Il correspond au risque de variation des prix des instruments financiers (sociétés cotées) détenus dont les écarts impactent les capitaux propres.
- Risque de change et de taux : NA

H) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

I) Evénements postérieurs à la clôture :

La Société Vermandoise-Industries fait l'objet actuellement d'un contrôle fiscal qui porte notamment sur le calcul du montant dû au titre de la taxe professionnelle et de la détermination de la valeur ajoutée (la taxe professionnelle payée ne pouvant excéder 3.5% du montant de la valeur ajoutée).

Le différend porte sur la prise en compte ou non dans la valeur ajoutée des montants de restructuration acquittés en 2007, 2008 et 2009. Une provision pour risque de 4 140 K€ (cf. paragraphe H « Tableau des provisions » de la rubrique « Notes sur le bilan ») a été comptabilisée pour l'ensemble du litige.

Par ailleurs, en date du 4 octobre 2011, le groupe Cristal Union a indiqué avoir un accord d'exclusivité sur le rachat de 95% des actions du groupe Vermandoise. Cet événement postérieur à la date de clôture n'a aucune incidence sur les comptes et la présentation des comptes au 30/09/11 de notre société.

J) Honoraires de commissaires aux comptes :

Honoraires convenus pour la mission sur l'ex. 2010/2011,
non compte tenu des frais de déplacements.

	KPMG				David Elkaïm				Autres CAC			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement	16	14	100%	100%	15,5	14	100%	100%	163	160	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement												
Sous Total	16	14	100%	100%	15,5	14	100%	100%	163	160	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)												
Sous Total												
TOTAL	15,5	14	100%	100%	15,5	14	100%	100%	163	160	100%	100%

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Nominal	19	19	19	19	19
Cours le plus haut	1.460	1.345	1.505	1.616	3.420
Cours le plus bas	1.285	940	950	1.390	1.602
Dernier cours.....	1.340	945	1.502	1.616	3.360
Dividende distribué..... au titre de l'exercice	42	42	45	60	0

VOLUME DES TRANSACTIONS EN BOURSE DE PARIS

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Nombre de titres échangés.....	601	158	962	577	1.830

Source : EURONEXT PARIS.

REPARTITION DU CAPITAL à la date du 1^{er} JANVIER 2012

- ⇒ SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION 43 %
- ⇒ Monsieur Jean-Michel DELLOYE..... plus de 10 %
- ⇒ Monsieur Philippe DELLOYE plus de 5 %

Organigramme
GROUPE VERMANDOISE
Au 30 Septembre 2011

